

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 8.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 20 FEVRIER 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Le héros de Chateauguy.—La session, par A. Gélinas.
—Parlement fédéral.—Un exemple à suivre, par Tan-
crède Dubé.—Un poète canadien apprécié en France.
—Paul Tahourenché, grand-chef des Hurons, par
Ahatsistari (suite).—Nos gravures : L'hon. J. G.
Blanchet : Une exécution en Espagne.—Histoire de
l'île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Mailloux (suite).
—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).
—Les Kanaks de la Nouvelle-Calédonie (suite).
—Choses et autres.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : L'hon. J.-G. Blanchet : Octave Crémazie ;
Une exécution en Espagne : Le supplice du garrot ;
Membres de la Société "Paz y Caridad" recueillant
des aumônes pour le repos de l'âme et la sépulture
du condamné ; Oliva Moncasi se rendant de la prison
du Saladero au Campo de Guardia, pour subir
le supplice du garrot ; Cupidon emprisonné.

AVIS

La table des matières du dernier volume de *L'Opinion Publique* est maintenant prête. On peut se la procurer à nos bureaux ou en en faisant la demande par carte-postale.

LE HÉROS DE CHATEAUGUAY

On écrit de Chambly que la fête nationale du 25 courant promet d'être un grand succès. L'hon. ministre de la milice vient d'accorder son patronage, par une lettre en date du 6 courant, adressée au secrétaire-général, et annonce également qu'il sera présent à la fête.

Jas. Yule, éc., propriétaire de l'ancien manoir de la famille de Salaberry, se propose d'illuminer cette antique résidence, où tant de gouverneurs, de généraux ont reçu une si gracieuse hospitalité lorsque le brave colonel l'habitait.

Une inscription sera placée sur la façade de la maison des anciens seigneurs de Chambly, résidence et propriété de S.-T. Willet, ex-maire du canton de Chambly, indiquant que c'est là où est mort le Héros, le 27 février 1829.

Un bon nombre d'Anglais souscrivent libéralement; nous espérons que les Ca-

nadiens-français ne resteront pas en arrière.

Pourquoi nos sociétés nationales n'enverraient-elles pas des députations?

Des discours seront prononcés dans la soirée par les hons. MM. Masson et Charpleau, par M. L.-O. David et autres.

Ceux qui veulent assister à cette belle démonstration doivent s'adresser à M. J.-O. Dion, de Chambly, qui est aussi chargé de recevoir les offrandes pour l'érection du monument.

LA SESSION

Le nouveau parlement fédéral s'est réuni la semaine dernière, pour la première fois. La session s'est ouverte le 13 février, c'est-à-dire à la date ordinaire.

Les circonstances particulières dans lesquelles commence cette session lui donnent un intérêt exceptionnel.

Des changements radicaux se sont opérés dans notre organisation politique, en l'espace de quelques mois. Tout est nouveau. Un nouveau gouverneur, un nouveau gouvernement, un nouveau parlement, et l'expectative d'un remaniement de notre tarif. Que l'on songe, en outre, que ce gouverneur est accompagné d'une princesse du sang royal, que ce gouvernement et ce parlement sont absolument l'opposé du gouvernement et du parlement qu'ils remplacent, de même que la protection, que l'on annonce, est à l'antipode de la doctrine prêchée par l'ancien ministère.

Cette dernière question est une des plus importantes, au point de vue des intérêts vitaux du pays. C'est la première fois qu'elle est soumise directement aux Chambres par le gouvernement. Il est vrai que le discours du trône n'y fait qu'une allusion quelque peu voilée, dans une moitié de phrase englobée au milieu d'un paragraphe. Néanmoins, ça y est, et l'on attend avec une vive curiosité les débats que ne peut manquer de soulever un pareil sujet.

L'avenir de notre commerce et de notre industrie est en jeu. Depuis la Confédération, aucune question plus grave n'a été traitée par notre parlement.

L'ouverture de la session s'est faite avec plus de solennité que par le passé, comme on devait s'y attendre. La capitale était envahie par une foule énorme, venue de tous les points du pays. La physionomie de la Chambre présentait une grande animation, du moins du côté ministériel.

Sir John, radieux et pimpant, était entouré, cajolé, fêté. Il a rajeuni de dix ans. La joie éclate sur sa figure.

L'hon. M. Blanchet a été élu à l'unanimité président, ou *Orateur*, de la nouvelle Chambre. M. Mackenzie, qui est bien et dûment chef de l'opposition, a déclaré qu'il ne voulait pas proposer d'amendement à la motion de Sir John posant la candidature de M. Blanchet, de sorte qu'il n'y a pas eu de vote.

A. GÉLINAS.

Nous avons reçu l'*Annuaire de l'Institut Canadien de Québec* de 1878, une brochure intéressante de 280 pages contenant, entr'autres choses, les rapports et discours relatifs au concours déloquence qui vient d'avoir lieu à Québec entre M. Ed. A. Barnard et M. l'abbé Provancher, des poésies par M. Lemay et une notice biographique de M. L. P. Turcotte par M. Tardivel.

PARLEMENT FÉDÉRAL

OUVERTURE DE LA 1ÈRE SESSION DU 4ÈME PARLEMENT

OTTAWA, 14 février 1879.

Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu aujourd'hui à la salle du Sénat, avec le cérémonial ordinaire, et a lu, en anglais et en français, le discours du trône dont voici le texte :

Messieurs les Sénateurs,

MM. de la Chambre des Communes,

Me trouvant en présence du Parlement du Canada pour la première fois, je désire d'abord exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée lorsque Sa Majesté a daigné me choisir pour la haute et importante position que j'occupe maintenant, et vous dire combien je suis heureux de venir aujourd'hui demander votre aide et coopération. Reconnaissant avec une profonde gratitude la réception qui m'a été faite comme représentant de Sa Majesté, j'ai reçu ordre de la Reine de transmettre, par votre intermédiaire, à la population du Canada, ses remerciements pour l'accueil loyal, généreux et bienveillant qu'elle a fait à sa fille.

Les produits et articles manufacturés du Canada, envoyés à la grande exposition de Paris, l'année dernière, ont beaucoup attiré l'attention et l'on croit que ce fait aura un effet bienfaisant sur les relations commerciales de la Confédération canadienne avec l'Europe. Je vous félicite de ce succès qui est dû, en grande partie, aux efforts bienveillants et infatigables de S. A. R. le prince de Galles qui agissait comme président de la section anglaise. Le rapport des commissaires canadiens à l'Exposition vous sera soumis dès qu'on l'aura reçu.

Je suis heureux de vous informer que le montant accordé pour les réclamations au sujet des pêcheries, en vertu du traité de Washington, a été payé par les États-Unis, et que le gouvernement de Sa Majesté a pris des arrangements avec le Canada et Terre-Neuve pour leurs parts respectives de l'indemnité. Les documents relatifs à cette affaire vous seront soumis.

Le commerce important—et qui se développe avec rapidité—du bétail entre le Canada et l'Angleterre, a été sérieusement menacé par l'apparition, sur divers points des États-Unis, de la maladie appelée pleuro-pneumonie. Afin d'empêcher la contagion de se répandre en Canada, ce qui aurait amené l'interruption de ce commerce, j'ai fait passer un arrêté du Conseil, en vertu de "l'Acte concernant les maladies contagieuses des animaux, 1869." Cet arrêté prohibe l'importation ou l'introduction sur le territoire canadien, du bétail américain, pendant une courte période. Il est à espérer que cette contagion disparaîtra bientôt aux États-Unis et, avec elle, la nécessité de cette prohibition. Votre attention sera appelée sur un amendement à l'Acte que je viens de mentionner.

Mon gouvernement a entamé des négociations, avec la sanction du gouvernement de Sa Majesté, en vue de développer le commerce du Canada avec la France, l'Espagne et leurs colonies respectives. J'espère, dans le cours de la présente session, être à même de vous soumettre le résultat de ces négociations.

C'est l'intention de mon gouvernement de poursuivre, de la manière la plus vigoureuse, les travaux du chemin de fer canadien du Pacifique et de répondre à la juste attente de la Colombie Britannique. Dans l'exécution de ce projet, on aura justement égard à la position financière du pays.

Communication par voie ferrée a été établie entre Manitoba et le réseau de chemins de fer des États-Unis, en reliant l'embranchement de Saint-Vincent de Pembina, sur notre ligne, au chemin de Saint-Paul et du Pacifique. La section de la ligne qui s'étend de la Rivière des Anglais à Keewatin a été adjugée et les travaux seront poussés activement, afin d'assurer, aussi rapidement que possible, la jonction entre le Lac Supérieur et le Grand Nord-Ouest.

Un bill pour amender et refondre les Actes concernant les timbres sera soumis à votre considération, ainsi qu'un projet de loi pour amender les actes concernant les poids et mesures.

Le recensement décennal devra être fait en 1881. Je crois qu'une mesure à ce sujet devrait être adoptée pendant la présente session, afin de donner tout le temps de prendre des dispositions préliminaires, en sorte que le recensement soit fait avec le plus d'exactitude et le moins de dé-

penses possible. A ce sujet, il sera bon de considérer l'opportunité de prendre des moyens pour recueillir et comparer les statistiques vitales, criminelles et générales.

Un bill vous sera soumis pour la réorganisation de certains départements publics, ainsi que des mesures concernant l'arpentage et l'administration des terres fédérales, la police à cheval et le département des postes, aussi des amendements à certains détails des lois concernant les Indiens.

Un bill vous sera soumis pour transférer à Sa Majesté, pour l'usage de la Confédération Canadienne, certaines terres de l'Artillerie et de l'Armurerie, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

MM. de la Chambre des Communes,

Le budget de la prochaine année fiscale vous sera soumis dans quelques jours. Il a été préparé avec toute l'économie compatible avec le bon fonctionnement du service public.

Je regrette que les revenus provenant des sources ordinaires continuent à être insuffisants pour faire face aux dépenses imputables au revenu consolidé. Je ne doute pas que vous serez d'accord avec moi pour reconnaître qu'il n'est pas désirable que nos finances demeurent en pareil état.

En exerçant la plus stricte économie dans les dépenses publiques, et en remaniant le tarif, en vue d'augmenter le revenu, ainsi qu'en développant et encourageant les industries du Canada, vous parviendrez, j'en ai l'espoir, à rétablir l'équilibre entre le revenu et les dépenses et vous contribuerez ainsi à faire disparaître la crise commerciale qui, malheureusement, sévit toujours.

J'ai déclaré que les comptes de la dernière année fiscale vous seront soumis.

Messieurs les Sénateurs,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Le parlement a reconnu l'importance de pourvoir à la sûreté garde en dépôt du surplus des gains de la population, en les confiant au gouvernement à un taux raisonnable d'intérêt. Il est donc bien, peut-être, que vous considérez jusqu'à quel point il est praticable de donner la même garantie et le même encouragement aux personnes désireuses de pourvoir aux besoins de ceux qui dépendent d'elles, au moyen d'une assurance sur la vie.

Je suis certain que vous donnerez votre attention la plus sérieuse aux importantes questions que je viens de mentionner, et que vous ne perdrez jamais de vue les intérêts généraux du pays.

Les lieutenants-gouverneurs Letellier, Chandler, Annand et Archibald ont assisté à l'ouverture de la session et occupé les fauteuils en face du trône.

Il y a eu un caucus des députés conservateurs canadiens-français, au nombre de 48; la question de la démission de Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a été mise sur le tapis.

Depuis quelques jours, les ministres des finances et des douanes ont reçu différents industriels venus à Ottawa pour les consulter et les conseiller sur les nouveaux changements du tarif.

Il paraît que le nouveau président des Communes est déjà assiégé par une nuée de chercheurs d'emplois à \$4 par jour.

Il y a déjà trois mille huit cents demandes d'emploi comme surnuméraires durant la session.

On vient d'interdire l'entrée de la Chambre de lecture à tout le monde, même aux journalistes, excepté aux membres de la Chambre. Les journalistes vont en appeler de cette décision sommaire.

Les membres de la presse ont élu leurs officiers. Nous n'y voyons pas figurer le nom d'un seul journal français.

Une jeune fille qui avait l'habitude de mâcher de la gomme, ne peut plus empêcher le mouvement de sa mâchoire. C'est un châtimement bien mérité.

UN EXEMPLE À IMITER

Une heureuse circonstance m'a fourni l'occasion d'assister à une séance publique fort intéressante, qui a eu lieu à la Rivière-Ouelle, le 9 février dernier. On compte, dans cette paroisse, un bon nombre de gens instruits, qui ont eu l'excellent esprit de se réunir en une espèce de société, sous le nom d'Institut de la Bouteillerie, et de convoquer de temps en temps la paroisse à des réunions, où deux ou trois personnes, bien préparées d'avance, font chacune un entretien familier sur des sujets pratiques, instructifs, ou simplement agréables.

Les principaux sujets sont naturellement l'agriculture, l'économie domestique, les lois rurales, l'histoire du Canada et les souvenirs de la paroisse, etc., etc.

Le dimanche a été choisi généralement pour ces réunions, qui ont lieu à la suite des vîpres, et surtout durant l'hiver, où, ordinairement, on ne sait trop comment employer cette partie de la journée.

On jugera de l'intérêt et de l'agrément de ces séances, par celle dont j'ai été témoin dimanche dernier.

Les dames, qui sont admises à ces réunions, y apportent leur part de concours en exécutant quelques chants accompagnés de musique fort bien exécutée. On conçoit que les chansons canadiennes y tiennent la première place.

M. l'abbé Dion, curé de la paroisse, qui a été nommé président de la société, ouvrit la séance par l'explication de quelques règlements. Le Dr L. Têtu, qui, depuis plusieurs années, donne des cours sur l'art vétérinaire à l'École d'agriculture de Ste-Anne, se leva et prit pour sujet : le but et l'utilité des sociétés d'agriculture. Dans une conférence courte mais substantielle, il fit l'histoire de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska, qui date de 1858.

L'honneur de la fondation de cette société revient surtout à M. l'abbé Pilote, ancien supérieur du collège de Ste-Anne, aidé des principaux citoyens du comté.

Le Dr Têtu, qui a toujours été un des membres les plus intelligents et les plus actifs de cette société, fit preuve dans sa conférence d'une expérience consommée dans les questions agricoles, et justifia le choix qu'a fait le gouvernement en le nommant l'un des membres du Conseil d'agriculture de la province de Québec. Je ne puis donner ici l'analyse de cette intéressante conférence, mais j'ai tout particulièrement remarqué les observations qu'il a faites sur l'importance et l'avantage qu'il y a de se procurer des animaux de choix, afin d'améliorer, au moyen de croisements judicieux, les races d'animaux canadiens.

Il démontra par les faits que l'achat, même à des prix très-élevés, de reproducteurs de choix est lucratif aux acheteurs en même temps que de la plus grande utilité pour le public. Comme preuve, il cita le comté de Kamouraska où le progrès en fait d'élevage surpasse tout ce que l'on voit dans les comtés voisins. Depuis 1862, il a été acheté dans le comté, tant par quelques particuliers aidés de la Société d'agriculture que par la Société elle-même, quatre magnifiques chevaux qui ont coûté au-delà de \$3000, sans compter les reproducteurs de race bovine et ovine, qui ont produit une amélioration des plus remarquables parmi ces races.

Tout dernièrement encore, quelques particuliers de la Rivière-Ouelle ont acheté, en même temps que la ferme modèle du collège de Sainte-Anne, cinq têtes de bétail de race Ayrshire, choisis dans le troupeau de M. Gibb, à Compton, tous entrés dans le *Herd Book* canadien, et cela au prix de plusieurs cents piastres.

Ces détails font toucher du doigt l'immense progrès qui se fait dans le comté de Kamouraska, grâce à l'esprit d'initiative dont on fait preuve dans cette partie du pays.

Après le docteur Têtu, M. l'abbé H.-R. Casgrain donna un entretien familier sur l'histoire du Canada, dont il a entrepris de raconter les traits les plus saillants et les plus capables d'intéresser l'auditoire. Il fit ressortir le caractère essentiellement religieux de notre histoire, qui a été la

source de tant d'actes de dévouement et d'héroïsme.

La séance fut terminée par M. l'abbé Dion, qui fit un éloge biographique de M. de la Bouteillerie, premier seigneur et fondateur de la Rivière-Ouelle, dont la Société porte le nom. Il fit voir en quelques traits vifs et saisissants le caractère énergique, persévérant et religieux dont fit preuve cet homme remarquable en venant s'établir, il y a plus de deux cents ans, au milieu de nos bois pour fonder une nouvelle seigneurie, et il le signala comme un bienfaiteur à qui la paroisse doit une éternelle reconnaissance. Selon l'expression vulgaire, on aurait entendu marcher une souris dans la salle, tant il fut écouté avec silence et attention.

La séance fut couronnée par une chanson canadienne pleine de gaieté et d'entrain, et l'auditoire se retira enchanté, comme moi, d'avoir passé une couple d'heures délicieuses et très-bien employées.

Voilà, ou je me trompe fort, un bel exemple à suivre et qui pourrait être imité dans plusieurs de nos paroisses. Il s'en trouve, en effet, un bon nombre où l'on compte suffisamment d'hommes instruits qui pourraient s'organiser en pareilles sociétés, dont l'influence serait des plus salutaires sur notre population.

TANCRÈDE DUBÉ,

12 février 1879.

Inst.

UN POÈTE CANADIEN APPRÉCIÉ EN FRANCE

Nous publions les dernières lettres adressées à M. Fréchette par des poètes et littérateurs français. Nous voulions faire consacrer d'une manière incontestable le talent d'un poète canadien ; nous croyons avoir réussi.

98, Avenue de Villiers.

Cher monsieur,

J'ai reçu et lu à la campagne votre volume de poésies. Je vous fais mes compliments très-sincères. Il y a là, dans l'attendrissement du souvenir, des notes très-justes et très-touchantes. La note humoristique y éclate aussi avec beaucoup de grâce, comme dans *Reminiscor* par exemple. Continuez, cher monsieur, et si vous recommencez, pensez encore à moi.

Croyez, cher monsieur, à mes sentiments les plus sympathiques.

A. DUMAS, fils.

Versailles, le 31 octobre 1878.

Monsieur et cher confrère,

J'ai reçu et votre aimable lettre et votre volume de poésies : veuillez agréer tous mes remerciements. Voulez-vous accuser tout de suite réception de votre envoi, je n'ai fait encore qu'ouvrir votre volume ; ce que j'en ai lu me prouve que les secrets de la lyre moderne vous sont connus, et que vous savez souvent vous en servir pour donner une forme renouvelée et précise à des sentiments qui ne sont ni d'hier ni d'aujourd'hui, mais de tous les âges et de tous les climats, comme le *triste cœur* humain : vos vers en sont un poétique écho, ce dont je vous félicite et vous remercie. Je vous remercie d'avance aussi du plaisir que j'aurai à faire plus complète et plus intime connaissance avec votre talent, et laissez-moi ajouter, avec votre âme de poète.

A. LACAUSSE, Bibliothécaire du Sénat.

PARIS, 9 novembre 1878.

Monsieur,

Je suis extrêmement flatté de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre volume de poésie intitulé : *Pelle-Mêle*. J'ai lu ce recueil avec le plus vif intérêt. J'y ai trouvé de belles odes pleines d'ampleur et d'harmonie, entr'autres celle qui célèbre la mémoire de *Papineau*, votre grand tribun patriote. J'y ai aussi fort goûté de charmants sonnets d'une excellente facture et des élégies où la tendresse et la mélancolie ont une exquise expression de grâce et de délicatesse. A tous ces aimables morceaux je joindrai, comme parfaitement réussie, une fantaisie humoristique écrite avec beaucoup de verve et d'esprit et que vous avez appelée : *Reminiscor*. Ce qui m'a surtout frappé dans vos inspirations lyriques, monsieur, c'est un grand sentiment de la mélodie de notre langue, un mouvement très-naturel de la pensée et une pénétrante compréhension des beautés de la terre et du ciel de votre contrée. Votre poésie abonde en vers descriptifs, et il y en a d'une fraîcheur vraiment ravissante.

En lisant ce volume si français quoique écrit aux extrémités de l'Amérique, j'ai été on ne peut plus heureux de voir que le souvenir de la France était fidèlement gardé au-delà des mers

par les descendants de ses fils, descendants que la fortune a pu séparer de la mère-patrie, mais dont elle n'a pas changé le cœur... Oui, au Canada l'on nous aime ; toujours l'on s'y réjouit de nos gloires et l'on y gémit de nos désastres. La chaîne de l'affection n'a pas été rompue par le malheur des temps. Notre langue est restée vivante en cette noble contrée, et ses esprits les plus distingués la cultivent avec ardeur et succès. Votre ode à M. l'abbé Tanguay, ode dans laquelle vous invitez cet honorable savant à rechercher et mettre en lumière les noms obscurs des premiers fondateurs de la colonie, simples paysans normands ou bretons oubliés par l'histoire, est une preuve manifeste et tout actuelle de ce fervent amour pour la France. Croyez, monsieur, que vous n'avez pas, si loin que nous puissions être, affaire à des indifférents. Ayant été fort affligé, il y a quarante ans, de l'affreuse persécution que vous avez éprouvée, nous faisons aujourd'hui des vœux pour votre bonheur. Tout dernièrement, l'Académie française a accueilli, avec un vrai plaisir, un livre qui parlait glorieusement de vos ancêtres, et elle a donné une de ses meilleures récompenses à l'ouvrage qui avait été composé en l'honneur de *M. de Montcalm*.

Un de nos poètes a écrit ce beau vers que vous avez pris pour épigraphe de l'une de vos poésies :

Le souvenir c'est tout, c'est l'âme de la vie.

J'ajouterais qu'il est l'âme non-seulement de la vie individuelle, mais aussi de l'âme collective, celle des nations, car c'est par lui qu'elles se conservent, par lui souvent qu'elles renaissent.

Je finis, monsieur, en vous remerciant des agréables émotions que m'ont causées vos remarquables vers, et en vous priant d'agréer l'assurance de ma profonde sympathie et de ma haute considération.

AUGUSTE BARRIER.

(Extrait du journal *Les voix de la Patrie*)

Paris, décembre 1878.

AU POÈTE CANADIEN LOUIS-H. FRÉCHETTE (pour son enfant)

Craintif, j'ai soulevé les plis du rideau rose : Il dort. Sa lèvre exhale un si doux petit bruit Que, nous figurant être en un bosquet, la nuit, Nous croirions tous ouïr respirer une rose.

Qu'il est coquet ainsi, la bouche demi-close, Ses blonds cheveux épars, un bras nu hors du lit ! En voyant tant de grâce on sent que Dieu nous [dit : "L'enfant est une fleur en mou parterre éclosé."

Dors, mignon ! Si le vent veut souffler, ne crains [rien : S'il peut briser un chêne orgueilleux, il sait bien Qu'un lis ne dresse point une tige rebelle.

Dors, ange d'innocence, ignore les combats Que le bien et le mal se livrent ici-bas ; Car vers le ciel, sitôt, tu ferais d'un coup d'aile !

RAOUL BONNERY, Saint-Rémy-du-Plain (Sarthe).

PAUL TAHORENCHÉ, GRAND-CHEF DES HURONS

(Suite)

La tribu huronne se divise en quatre familles distinctes : celles du *Chevreuil*, de la *Tortue*, de l'*Ours* et du *Loup*. Les enfants appartiennent à la famille de la mère. Ainsi, le grand-chef, François-Xavier Picard, est un *Chevreuil*, et son fils, Paul, *desinateur* au département des terres de la couronne, est une *Tortue*, parce que madame est née *Tortue*, quoique bien droite de sa taille et fort élégante.

Chaque famille a son chef ou capitaine de guerre soumis à élection. Ces quatre chefs de guerre font choix de deux chefs de conseil, et les six réunis choisissent un grand-chef, dans leur corps, ou parmi les chefs honoraires, s'ils le jugent à propos.

A la mort de Simon Romain, le dernier grand-chef, *Tahourenché* fut appelé à lui succéder. Ses titres à cette position lui étaient acquis depuis longtemps. Son instruction, son habileté, les nombreuses relations qu'il s'était créées parmi les hommes politiques les plus éminents, parmi les capitalistes et autres, le respect qu'il portait aux coutumes des anciens dont il garde religieusement les archives, la connaissance qu'il a conservée des rites et cérémonies nationales, son franc-parler, son jugement lucide, plus encore que son indépendance de fortune, lui valurent cette haute distinction. François-Xavier Picard était né vraiment chef, et tous les actes de sa vie, loin de le démentir, n'ont fait qu'accentuer davantage ce noble caractère. A proprement parler, il n'a pas été élu, il

s'était fait lui-même d'avance. Loin de rechercher l'honneur que toutes les mains lui apportaient, il le fuyait. Il était sincère en cela (comme partout du reste), puisqu'on l'a vu, il y a deux ans, demander au conseil de vouloir bien nommer un deuxième grand-chef ; le conseil accéda à sa demande réitérée, et élut Philippe Vincent, le fils de son ancien associé, de son brave compagnon et de son meilleur ami. Il peut se reposer ainsi sur l'épaule d'un collègue, son parent, homme de cœur s'il en est, qui fait avec quelques amis, comme Francis Gros-Louis, Honoré Sioui et autres, la plus fatigante besogne. Ce n'est que dans des difficultés épineuses qu'on en appelle à lui, et alors il consent à en trancher le nœud gordien, du fil de son avis, et il le tranche plus finement peut-être que s'il l'était du fil de l'épée.

Cet homme-là représente l'autorité d'une nation, jadis puissante, dont le domaine s'étendait par tout le nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le Labrador jusqu'aux grands lacs de l'Ouest, saisissant une moitié de la province de Québec et toute la province d'Ontario. N'allez pas croire, toutefois, qu'il s'abandonne à de vains regrets sur la déchéance de sa race. Tout au contraire, il s'occupe de la régénération, comme on l'a vu, par le travail et l'industrie, et comme on va le voir, par l'agriculture et l'encouragement qu'il offre à la construction du chemin de fer du lac St-Jean. Au lieu de frémir, à l'instar du *Dernier Huron* de M. Garneau, au bruit de *l'acier du faucheur*, il s'est fait tout uniment *faucheur* lui-même.

Sachant que ses neveux avaient profité des bonnes leçons qu'il leur a données, on le voit, en 1873, à l'âge de 63 ans, donner à sa race un autre noble exemple de progrès, en se faisant labourer ou agriculteur. Le commerce et l'industrie, dans une colonie, sont trompeurs, mais le sol, lui-même, jamais. Il nous nourrit et nous vêt durant la vie, il nous reçoit encore après la mort. C'est le meilleur ami des enfants de l'homme, condamné à manger son pain à la sueur de son front. M. Picard cultive aujourd'hui une vaste ferme située en arrière de sa maison. Sans négliger sa tribu, il se réserve toujours un œil pour ses travaux agricoles.

Il fut question, en 1877, de changer la voie du chemin de fer du lac Saint-Jean entre Québec et Lorette en allant du pont Bickell et courant sur les premiers contre-forts des Laurentides, droit à la Jeune-Lorette. On obtenait par là un raccourci d'environ trois milles sur le tracé actuel, et par des pentes relativement adoucies. Rendus à Lorette, on se trouvait en plein village, au lieu que par la courbe de la *Longue-queue*, le ruban ferré se déroule en plein désert. De plus, les cascades de la rivière Saint-Charles, entre l'aqueduc et la *Chute*, peuvent fournir des pouvoirs d'eau que l'industrie utilisera avec grand profit.

Cette idée était à peine exposée en présence de M. Picard, qu'il déclara de suite qu'il donnait gratuitement tout le terrain requis pour l'érection d'une station et de ses dépendances, et qu'il abandonnait l'exploitation de ses pouvoirs d'eau, moyennant une réserve d'un cinquième de l'estimation de leur valeur, à toute compagnie sérieuse qui voudrait en tirer parti. Son grand, son principal but en cela était de donner de l'ouvrage à ses compatriotes, à ses frères, à ses enfants, et de les conserver le plus longtemps possible en groupe autour de leur chapelle et près des os de leurs pères.

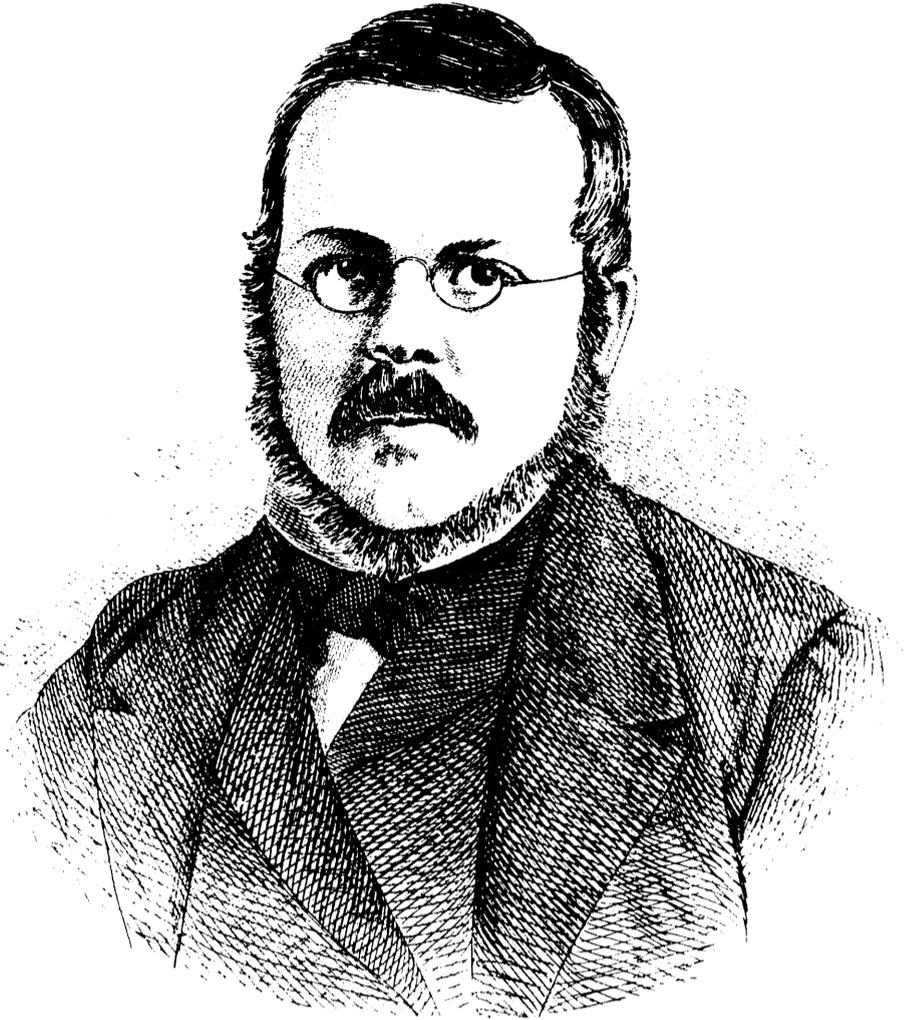
Voilà le chef huron ! voilà l'homme qui, depuis plus de trente ans, sentant que la préservation de l'homogénéité de sa nation dépendait de ses efforts, de son intelligence et de son activité, a mis tout en œuvre pour accomplir sa rude tâche. Peut-être ne saura-t-on comprendre qu'après sa mort tout le bien qu'il a fait, tout celui qu'il a voulu faire durant sa vie. A tout hasard, mon témoignage lui sera quand même acquis, devant sa vie, devant sa tombe, quelque part que j'aie lieu de le produire.

* *

Aussi, l'œuvre nationale, l'œuvre de cœur du chef, la régénération de sa race par le



L'Hon. Dr. J.-G. BLANCHET
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OCTAVE CRÉMAZIE
DÉCÉDÉ AU HAVRE LE 16 JANVIER



UNE EXÉCUTION EN ESPAGNE—LE SUPPLICE DU GARROT—EXÉCUTION D'OLIVA MONCASI, AU CAMPO DE GUARDIA, LE 4 JANVIER

commerce, l'industrie, le travail régulier, est un fait ressortant franchement de l'histoire : mais dans le chef, il y a, en sus, le chrétien et le citoyen canadien ; il y a encore l'ami intelligent, affectueux, et de la plus large hospitalité. Chef ! il l'est dans toute l'acception du mot, marchant devant son peuple sur la voie de l'honneur, soit qu'il porte le flambeau de la civilisation, soit qu'il manie l'outil de l'ouvrier ou le tomahawk du guerrier. Faut-il célébrer une fête religieuse ? il en est le principal organisateur ; il ne se contente pas d'ordonner les préparatifs, il y préside, il les dirige avec autant de goût que de célérité. La procession du Saint-Sacrement à Lorette, par exemple, voit accourir de loin les étrangers. Dès l'aube, on entend tonner le canon, annonçant aux plus petits comme aux plus grands la visite de Dieu. La veille, parterres et jardins des environs ont été dépouillés de leurs fleurs, la forêt a prêté ses arbres les plus aromatisés : l'épinette, le pin, le sapin ; la cabane du chasseur s'enfouit sous des guirlandes de mousses, de fougères, de lichens ; des arches de verdure se dressent de tous côtés au-dessus des rues : les banderolles, les drapeaux, les lisères de diverses couleurs flottent en fouettant sous l'action du vent : tableaux, images, statues, portraits de famille mêmes sont accrochés çà et là dans la verdure et les fleurs ; tout ce qui fait l'ornement ou le charme du foyer vient apporter son hommage au Créateur. Touchante naïveté ! qui renouvelle chez nous le tableau des processions des missions du Paraguay, que Châteaubriand a fait passer sous nos yeux à la lumière de la lanterne magique de son *Génie du Christianisme*.

Le vieux curé s'avance, portant l'ostensoir, le Tout-Puissant, dans ses mains débiles. Quatre chefs, en grande tenue, soutiennent le dais qui le couvre. La foule, après s'être prosternée, se relève et suit le divin cortège. Le canon, ce petit tonnerre que le Ciel nous a prêté, fait entendre un *chant de paix*, un hosanna que répètent à l'envi les échos de la montagne. Vieillards, femmes et enfants poursuivent par des hymnes d'adoration ou par de pieux cantiques chantés en langue huronne. Çà et là sur la route, il y a des reposoirs, où Celui qui aime avant tout les petits enfants s'arrête pour contempler ce petit peuple à ses pieds, et le bénir dans son allégresse comme il le soulage dans ses souffrances et le protège dans ses malheurs. Tout le monde est heureux ce jour-là. Un sourire de Dieu s'est reflété sur la face du Huron croyant, doux et bon.

* *

La paroisse de Saint-Ambroise s'honore d'avoir vu naître deux princes de l'Eglise, les deux évêques Racine, Mgr de Sherbrooke et Mgr de Chicoutimi. Tous deux, après leur sacre, vinrent visiter l'église où ils avaient été faits chrétiens, où ils ont goûté les premières joies de la Foi. Il y eut alors dans la Jeune-Lorette, comme dans Saint-Ambroise, une manifestation toute spontanée de plaisir, de satisfaction, d'enthousiasme. Après le premier hommage rendu au mérite de ces prélats par le Révérend M. Boucher, F.-X. Picard, ou plutôt *Tahourenché*, le grand-chef, en costume de guerre, casque emplumé en tête, au milieu du sanctuaire, vint à son tour présenter de touchantes adresses au nom de sa tribu, et s'incliner avec autant de bonheur que d'honneur sous la houlette de ces pasteurs d'âmes dont il avait partagé les jeux étant enfant.

* *

En 1862, la chapelle de la Jeune-Lorette fut incendiée. Inutile de vous dire que Paul *Tahourenché*, son compagnon Philippe et les chefs en furent les premiers maçons reconstructeurs. Nous leur devons à tous d'avoir aujourd'hui une chapelle élégante, à clocher étincelant, rayonnant comme une étoile sur le fond sombre de la montagne, appelant Québec à de grandes destinées vers la région du lac Saint-Jean. La mère de *Tahourenché* est morte lorsque la chapelle était en ruines, après cet incendie. N'empêche que *Tahourenché* a voulu la faire enterrer sous ces ruines, qui, dans leur triste état, valaient encore mieux qu'aucun autre mo-

nument. Mais la reconstruction de l'édifice était déjà décidée, et eût-elle dépendu de sa fortune, que le sacrifice ne lui aurait pas pesé. Ne s'agissait-il pas de conserver les os de sa mère, et n'est-il pas le descendant de ceux qui surent répondre aux envahisseurs qui leur proposaient un échange de patrie : "Disons-nous aux os de nos pères : Levez-vous et suivez-nous !"

Aux pères de ses ancêtres, *Tahourenché* substituait sa mère ; et, la déposant dans l'église, près de la pierre du sanctuaire, il la mettait sous la sauvegarde de notre mère à tous, l'Eglise.

C'est qu'autrefois, pour le Huron, aussi bien que pour les autres tribus de la race rouge, la femme était un être nul, ou à peu près ; rien de plus que l'accessoire de l'homme. Il était réservé à la race huronne de renaitre par la vertu et le talent de *La8nonkié*, il était réservé au fils de cette femme, *Tahourenché*, continuateur de ses idées, de proclamer le premier les os d'une mère comme équivalant, dans son cœur, à l'affection que les ancêtres portaient aux os des pères.

Hélas ! cette vénération nouvelle n'empêcha pas le père de *Tahourenché* de rejoindre sa compagne à peu d'années de là. Alors, toutefois, la chapelle était reconstruite telle que nous la voyons. Philippe repose également à côté de sa tante et de son oncle. Des enfants et des petits-enfants de la famille sont dispersés autour d'eux : monde silencieux pour nous, peut-être très-éloquent auprès de Dieu.

Il y eut, un jour, une cérémonie rayonnante dans cette chapelle, le jour où le premier prêtre huron, Prosper Vincent, vint y célébrer sa première messe. Ce jour-là, Philippe Vincent s'agenouilla aux pieds de son fils, et *Tahourenché* aux pieds de son neveu.

J'emprunte ici à un journal du temps la touchante description de cette fête, due à une plume d'une rare habileté :

Lundi, 3 octobre 1870, le village si poétique et si pittoresque des Hurons de Lorette était dans une bien vive et bien légitime allégresse : les drapeaux, les pavillons aux couleurs variées flottaient au vent, et rivalisaient d'éclat avec les feuilles brillantes de la forêt ; la voix solennelle du canon se mêlait aux mille voix de la cascade, portait au loin le bruit de la fête et annonçait la joie de tous les cœurs ; dans le temple, les ornements antiques et précieux, les statues, les reliquaires, les ex-voto d'or et d'argent brillaient au milieu de la verdure, des fleurs, des couronnes et des guirlandes : les voix langoureuses et suaves des enfants sauvages faisaient entendre de pieux cantiques, et la foule, recueillie et émue, composée en grande partie des restes de la nation huronne, rendait grâce à Dieu : un de leur tribu, un frère, un enfant du village de Lorette, *La8at-duen* (l'homme du Souvenir), l'abbé Prosper Vincent, le premier prêtre huron, disait sa première messe.

C'était une fête nationale, aussi les frais de la solennité avaient été votés et fournis par la nation.

M. l'abbé N. Laliberté, aumônier de l'archevêque, et M. l'abbé G. Giroux, vicaire de Saint-Ambroise, faisaient les fonctions de diacre et de sous-diacre ; M. l'abbé Benjamin Paquet, du Séminaire de Québec, assistait le nouveau prêtre.

Après le chant de l'évangile, l'abbé Paquet prononça un sermon dans lequel il fit valoir avec l'éloquence du cœur la mission du prêtre et la valeur de ses œuvres. "Je n'ai pas besoin d'insister, dit-il, en terminant, sur ces différents rôles du prêtre, vous me comprenez parfaitement : il y a vingt-six ans que vous avez à votre tête un pasteur qui les a si noblement remplis."

"La joie d'une paroisse est donc bien légitime, au jour de la première messe d'un prêtre sorti de son sein. Mais, en ce moment, ce n'est pas seulement une paroisse qui assiste à la première messe de l'un de ses enfants, c'est une nation, l'antique nation huronne, qui offre son premier prêtre à la religion et le voit monter à l'autel pour la première fois."

"Oui, a dit l'orateur, je vous félicite, nobles descendants d'une noble et vaillante nation. Si nous vous avons précédés dans la foi, vous nous avez précédés sur ce sol ; vous êtes les fils aînés de la patrie, c'est vous qui nous avez attirés sur les bords du grand fleuve, et, dès que nos pères vous ont prêché l'évangile, vous l'avez embrassé avec empressement et vous lui êtes toujours demeurés fidèles."

A l'issue de la messe, tous les habitants du village se rendirent à la sacristie, et le doyen de la nation, le vénérable Paul, prenant la parole au nom de tous, dit :

"Mon frère, les Hurons sont heureux aujourd'hui, et moi plus que tous les autres. Je remercie le Grand-Esprit de m'avoir conservé la vie (le vénérable Paul a quatre-vingt-cinq ans). Nous venons demander la bénédiction du premier prêtre huron."

Avant de bénir ses frères, l'abbé Vincent s'exprima à peu près en ces termes :

"Chers et bien-aimés compatriotes, les expressions ne manquent pour rendre la joie qui débordé de mon cœur en ce moment solennel. C'est un grand et beau jour pour moi, *Hæc dies quam fecit Dominus*—ce jour, c'est le Seigneur qui l'a fait ; et le ciel comble mes vœux en associant à mon bonheur les restes d'une nation illustre entre toutes, autrefois plus nombreuse que les feuilles de la forêt. . . . Remercions le Grand-Esprit d'avoir daigné choisir le premier prêtre sauvage parmi les restes de la nation huronne. J'étais indigne d'une si grande faveur : elle est due sans doute au sang de nos martyrs, à l'élan de nos désirs pieux, et à la ferveur des prières de notre vénérable missionnaire. Chers frères, c'est avec bonheur que je vais vous donner ma bénédiction, au nom du Grand-Esprit, afin d'attirer sur les débris de la nation des Kondiarok et des Ahatsistari les grâces abondantes du ciel."

Après avoir rendu la femme à la société et donné un prêtre à l'Eglise, il semble qu'il ne restait plus rien à faire à F.-X. Picard et à Philippe Vincent pour compléter l'œuvre de rénovation qu'ils avaient entreprise et promue avec tant de cœur et de valeur.

Rien !

Pardon !

Plus tard, on est venu demander à ces humbles enfants de la forêt de témoigner au tribunal de l'Eglise même, au sujet de la béatification de "la Mère Marie de l'Incarnation," des Ursulines de Québec, et leur témoignage reçu par Pie IX a profondément touché le cœur du Saint-Père. La presse religieuse, *l'Univers* en tête, s'est complue à le manifester, à le reproduire, à le répandre dans le monde entier.

La lettre pieuse adressée par *Tahourenché* et les chefs au Souverain-Pontife, attestant les mérites de la Mère Marie de l'Incarnation, et portant plus loin encore, sur les ailes de la prière, l'espérance que son bonheur éternel sera proclamé parmi nous, doit valoir de prendre place ici. On y trouvera des sentiments qui font preuve de cœur, de force, d'intelligence et de la plus suave reconnaissance. On n'aura qu'à la lire pour se convaincre que les Hurons existent encore :

Très-Saint-Père,

Le plus grand de tous les Pères après Celui qui est aux cieux.

Nous sommes les plus petits de vos enfants ; mais vous êtes le représentant de Celui qui a dit : "Laissez venir à moi les petits enfants," et nous venons avec confiance nous prosterner à vos pieds.

Très-Saint-Père,

Nous, les chefs et guerriers de la tribu huronne, t'apportons et te présentons, à genoux, un parfum précieux, le parfum des vertus de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation.

Ce parfum a été cueilli dans nos cœurs et se compose de nos sentiments de vénération et de reconnaissance.

Veuille le faire monter au Ciel, afin que, passant par tes mains, il soit plus agréable à Dieu.

La vénérable Mère Marie de l'Incarnation nous a appelés du fond de nos bois pour nous apprendre à connaître et à adorer le vrai Maître de la vie.

Elle a pris dans sa main nos cœurs et les a placés devant l'Eternel, comme une corbeille de fruits cueillis par elle.

Par ses soins, nous avons appris à être doux : les loups et les ours lui ont léché les mains. Ceux qui ne savaient que rugir dans la colère se sont mis soudain à chanter des hymnes de paix et de reconnaissance.

Nos mères ont baigné les traces de ses pas, et elles ont ensuite déposé sur nos fronts une poussière bénie et féconde pour l'éternité.

De sa main, elle a marqué nos cœurs du signe de la foi, et la foi est restée gravée dans nos cœurs.

Grâce à elle, il nous est donné de lire les livres qui rappellent ses œuvres de charité et ses bienfaits. Nous pourrions remplir bien d'autres livres des témoignages de notre vénération et de notre reconnaissance envers elle.

Elle nous a aimés pour elle-même, autant peut-être qu'elle nous a aimés pour Dieu. Elle a été deux fois notre mère.

C'est par elle et pour elle que nous avons brûlé toutes nos forêts sur l'autel de Jésus-Christ, et que nous sommes venus vivre au milieu des blancs, des fils d'Ononchio ; désormais, l'Ours, le Loup, le Chevreuil, le Castor et la Tortue resteront enchaînés, liés à la pierre du sanctuaire, et trouveront une voix harmonieuse pour célébrer les louanges du grand Maître de la vie.

Bien des lunes ont passé depuis cette première aurore de la vraie lumière qui a lui sur nous ; notre nation, grande alors, menace même de disparaître. Mais,

Très-Saint-Père,

Nous vous prions de recueillir, avec le dernier vœu et le dernier souffle de la tribu huronne, le témoignage de sa profonde reconnaissance et de sa vénération pour la vénérable Mère Marie de l'Incarnation

Les os de nos pères tressailleront dans la tombe, si votre voix proclame le bonheur éternel de notre Mère, à qui nous devons foi en Jésus-Christ.

Elle a trouvé parmi nos femmes des vierges dignes du sanctuaire, parmi nos guerriers, des missionnaires et des martyrs qui lui tresseront une couronne au Ciel.

Il ne nous reste plus, à nous, qu'une dernière goutte de sang huron ; mais si cette dernière goutte de sang pouvait orner la couronne que la Mère Marie de l'Incarnation recevrait au Ciel, nous l'offririons de tout cœur.

Prosternés à vos pieds, Très-Saint-Père, nous vous demandons votre bénédiction.

AHATSISTARI !

(A suivre.)

NOS GRAVURES

L'hon. J.-G. Blanchet

Le nouveau Président de la Chambre des Communes est né en 1829 à Saint-Pierre, Rivière du Sud. M. Blanchet a épousé en 1850 Mlle Emélie Balzaretto, native de Milan. Président du chemin de fer de Lévis et Kennebec en 1872, membre du conseil de l'Instruction publique en 1873, M. Blanchet a été maire de la ville de Lévis pendant six ans et Orateur de l'Assemblée législative de Québec de 1867 à 1875.

M. Blanchet fut élu député de Lévis sous l'Union en 1861. Il garda son mandat jusqu'en 1874, lorsqu'il fut défait par M. L.-H. Fréchette, en 1875. Il remplaça l'hon. M. Fournier comme député de Bellechasse, et l'automne dernier il reprit le mandat de Lévis.

M. Blanchet est lieutenant-colonel du 17^e bataillon d'infanterie volontaire.

"Une exécution en Espagne"

En nous imposant comme but principal de récréer, d'instruire ou d'informer nos lecteurs, nous ne nous sommes pas interdit de les émouvoir. Si la note est un peu violente pour certaines natures impressionnables, on voudra nous excuser en raison du caractère pittoresque que les coutumes espagnoles donnent aux préparatifs et aux suites d'une exécution par ce vieux supplice du moyen âge qu'on appelle le *garrot*, supplice moins horrible que celui qui prévaut en France, puisqu'il épargne aux spectateurs la vue si répugnante du sang du supplicié.

Nous croyons curieux pour nos lecteurs de leur décrire comment s'opère le supplice du garrot, supplice usité en Espagne, en Portugal et dans certaines colonies.

L'échafaud se compose d'une plate-forme à laquelle on monte par un escalier de plusieurs marches. Au milieu de la plate-forme s'élève un poteau où l'on remarque une petite planche à peu près à 75 centimètres du sol, et sur laquelle le patient doit s'asseoir ; un peut plus haut on voit un collier de fer qui peut s'ouvrir et se refermer avec une clavette. Derrière le poteau est un tourniquet qui est à la même hauteur que le collier, et qui, au moyen d'une vis, sert à le faire serrer et desserrer. Le patient, vêtu d'une longue robe noire et coiffé d'un haut bonnet d'étoffe de même couleur, décoré sur le devant d'une large croix blanche, est assis sur la tablette en bois, et on lui prend le cou dans le collier de fer, que l'on referme ensuite avec la clavette. Au signal donné, l'on couvre le visage du condamné d'une voile noire, puis le bourreau, qui se trouve derrière le poteau, donne deux ou trois tours de tourniquet, et le collier, en se rapprochant du poteau, étrangle le patient.

A VENDRE, *L'Opinion Publique* depuis l'année 1870 jusqu'au 1^{er} janvier 1879, formant neuf volumes bien reliés. S'adresser à G. D., 15, rue Ste-Thérèse, Montréal.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

HISTOIRE DE L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS,
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE ONZIÈME

VII

M. LOUIS-ANTOINE LANGLOIS, SIXIÈME CURÉ
DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Louis-Antoine Langlois fut ordonné prêtre le 14 du mois d'août 1791. Il vint prendre la desserte de la cure de l'Île-aux-Coudres au commencement du mois d'octobre de l'année 1793 (1).

Je parlerai ailleurs de la manière dont vivait M. Langlois pendant qu'il était curé de l'Île-aux-Coudres. Qu'il me suffise de faire remarquer qu'il n'était pas fait pour être un curé, mais un religieux contemplatif. Il avait un attrait singulier pour la vie de silence et de prière. Presque tout son temps, hormis celui qu'exigeait son ministère, se passait au pied de l'autel. Il pratiquait des mortifications extraordinaires ; ses abstinences et ses jeûnes étaient continuels.

Dans la crainte, je pense, d'exposer la Sainte Eucharistie aux profanations des âmes hypocrites ou impénitentes, il ne pouvait se résoudre à permettre d'approcher de la Table sainte. Quoique les paroissiens de l'Île-aux-Coudres fussent comme ceux des autres paroisses, il n'en trouvait presque aucun digne d'approcher de la sainte communion, même dans le temps des pâques. Pendant quelques-unes des années qu'il fut curé de l'Île, il n'y avait que trois ou quatre personnes qui faisaient leur communion pascale. Il résultait de là que les paroissiens de l'Île étaient obligés d'aller chercher des prêtres à Québec pour leur faire leurs pâques.

Malgré la gêne qui résultait de ne pouvoir faire la communion annuelle qu'en allant chercher aussi loin des prêtres, la généralité des habitants ne murmuraient point contre leur curé, dont ils respectaient trop la conduite édifiante pour n'être pas convaincus qu'il n'agissait ainsi que par motifs de conscience, et parce qu'ils le regardaient, avec raison, comme un saint.

Quant aux autres fonctions de son ministère et à l'administration des affaires temporelles de son église, tout était fait dans un ordre parfait. Les comptes de la fabrique sont très-bien tenus.

M. Langlois vivait très-pauvrement ; faisant des bonnes œuvres autant qu'il en trouvait l'occasion ; il recevait bien ses paroissiens ; il était d'une réserve extrême avec les personnes de l'autre sexe ; il était grave, ne parlait que dans la nécessité et toujours avec une sobriété de paroles remarquable.

Les souvenirs que M. Langlois a laissés sur l'Île sont ceux que laissent partout où ils vivent les prêtres remplis de l'esprit de Dieu. On s'estime heureux, à l'Île-aux-Coudres, d'avoir eu pour curé ce vénérable prêtre, dont la mort, précieuse aux yeux de Dieu, a été un grand exemple pour ses paroissiens de l'Île, et qui est devenu une protection pour eux auprès du trône de Dieu.

M. Louis-Antoine Langlois cessa d'être curé de l'Île-aux-Coudres le premier jour du mois de septembre 1802, pour aller prendre la direction de la communauté des religieuses Ursulines de Québec. Il avait été neuf ans moins un mois curé de sa paroisse natale.

Le premier acte de M. Langlois, écrit sur les registres de l'Île, est celui du mariage d'André Couturier et de Véronique Desbiens, le 7 octobre 1790. Son dernier acte est celui du baptême de Jean Tremblay, fils de Louis Tremblay, le 1er septembre 1802.

(1) Le Révd M. Godfroi Tremblay et moi avons été baptisés par ce vénérable prêtre : M. Tremblay, le 9 février 1800, et moi, le 10 janvier 1801.

VIII

M. MARIE-FRANÇOIS ROBIN, SEPTIÈME CURÉ
DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Marie-François Robin avait été ordonné prêtre en France, le 21 août 1791, et était arrivé en Canada le 1er de septembre 1794, chassé de son pays par la révolution.

Environ deux mois et demi après le départ de M. Louis-Antoine Langlois, le 12 novembre 1802, M. Marie-François Robin venait prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres. Il est compté au nombre des curés de cette paroisse, quoique dans ses actes de baptêmes, etc., etc., il ne prit que le titre de *missionnaire et desservant la paroisse de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres*.

Soit par suite de ses missions ou pour une autre raison, la santé de M. Robin était très-faible à son arrivée sur l'Île. Elle se détériora chaque jour de plus en plus jusqu'au commencement de février 1804. Il fut alors obligé d'abandonner l'exercice du saint-ministère. Après quatorze jours de maladie, il fut visité par M. Lelièvre, curé de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, et M. Jean-Bte-Antoine Marcheteau, curé des Eboulements. Malgré la difficulté de la traversée, M. Marcheteau revint une seconde fois, le 22 du même mois, et une troisième fois, vers le 27, pour administrer les derniers sacrements à son confrère malade.

M. Robin mourut le dernier jour du mois de février 1804, et fut inhumé le 2 du mois de mars par le même M. Marcheteau, qui n'avait rien épargné pour aider à son confrère voisin à se préparer au redoutable jugement de Dieu.

Selon la teneur de l'acte de sépulture, écrite par M. Marcheteau, M. Robin n'était " âgé que de trente-six ans cinq mois et quelques jours, après un an et trois mois de desserte à l'Île-aux-Coudres."

M. Robin est le second prêtre inhumé dans la petite église de l'Île. Pendant sa maladie, d'un mois entier, M. Robin eut le bonheur de rencontrer, parmi ses paroissiens, un de ces hommes de dévouement qui n'épargnent rien pour rendre service à leurs curés. Cet homme fut le vénérable Jean Lapointe, père de feu M. Epiphane Lapointe, ancien-curé de Rimouski.

Ce brave homme, qui demeurait à plus de trente arpents du presbytère, passa les jours et les nuits auprès de son curé mourant. De grand matin, il allait faire son train et revenait au presbytère pour y passer la journée. Le soir, ils retournaient à sa maison pour soigner ses animaux et pour voir aux besoins de sa famille en bas âge, puis revenait passer la nuit au presbytère.

Ce fut lui qui ferma les yeux à M. Robin, qui fit son cercueil, qui fut presque constamment agenouillé auprès de son corps inanimé, qu'il ne quitta qu'après l'avoir placé dans le repos de la tombe.

Le bon père Jean Lapointe ne se crut libre de se livrer exclusivement au soin de ses affaires qu'après avoir rendu ce dernier et suprême service à son curé, dont il avait été l'ami consolant et dévoué depuis son arrivée sur l'Île-aux-Coudres.

Le premier acte de M. Marie-François Robin, inscrit sur les registres, fut celui du mariage de Joseph Harvey et de Marie-Anne Tremblay, le 15 novembre 1802. Son dernier fut celui de la sépulture de Cécile Degagner, épouse de François Bouchard, âgée de 75 ans, du premier février 1804 (1).

(1) La tradition rapporte que M. Robin reçut un jour la visite d'un de ses paroissiens qui, entre nous, ne devait pas être le plus *futé* des habitants de l'Île-aux-Coudres. On ne s'imaginait guère quel était le but de sa visite. Il venait parler latin avec son curé. C'était comme on voit assez plaisant de la part d'un homme qui savait à peine déchiffrer les prières de la messe. Après qu'il eût fait ses saluts d'entrée, il fit connaître à son curé le but de sa visite. Eh ! bien, lui dit M. Robin, vous avez donc appris le latin.—Mais, répondit le visiteur, ce n'est pas difficile de parler latin.—Oui ! pas difficile ! reprit M. Robin. Eh ! bien, parlez latin.—Monsieur le curé, dit cet homme, *Deus, ça veut dire Dieu ; Dominus, ça veut dire le Seigneur.*—Et puis ? reprit M. Robin.—

Après la mort de M. Robin, la paroisse de l'Île devint de nouveau une desserte de monsieur le curé de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie, l'infatigable M. Louis Lelièvre, dont la vigoureuse santé pouvait le rendre capable de desservir vingt paroisses à la fois. A l'époque de 1804, il y avait bientôt 16 ans que M. Lelièvre était curé de la Baie-Saint-Paul.

IX

M. ALEXIS LEFRANÇOIS, HUITIÈME CURÉ DE
L'ILE-AUX-COUDRES (2)

M. Alexis Lefrançois avait été ordonné prêtre le 28 du mois d'octobre 1795.

Vers le 10 de novembre 1804, M. Alexis Lefrançois vint prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres.

Il revenait des missions de la Baie-des-Chaleurs, qu'il avait desservies pendant plusieurs années, lorsqu'il fut nommé à la cure de l'Île-aux-Coudres. Pendant les étés de 1805 et de 1806, il retourna dans ces missions. Il partait de l'Île de bonne heure, le printemps, et n'y revenait que très-tard, dans l'automne.

Pendant ses absences, c'était M. Louis Lelièvre qui desservait l'Île-aux-Coudres.

M. Alexis Lefrançois laissa la cure de Saint-Louis vers le 25 de février 1810, pour aller prendre possession de celle de Saint-Augustin. Ce fut encore l'infatigable M. Lelièvre qui reprit la desserte de l'Île jusqu'à l'arrivée de M. Pierre-Thomas Boudreault, dans l'automne de 1811.

Pendant qu'il était curé de l'Île-aux-Coudres, M. Lefrançois, prêtre d'une mortification incroyable, rappela à ses paroissiens le souvenir des rigueurs que M. Louis-Antoine Langlois exerçait contre lui-même. Jamais prêtre ne fut plus dur à lui-même que M. Lefrançois. Il couchait sur des planches, ne prenait qu'une nourriture grossière et en très-petite quantité. Il faisait de longues marches à pieds, souvent par les chemins les plus mauvais de la saison de l'hiver. Il ne se ménageait jamais quand il était question de remplir ses devoirs de curé. Il donnait à peu près tout ce qu'il recevait en aumônes ou en bonnes œuvres. Il avait un caractère ferme et décidé et savait se faire obéir. Si on le craignait beaucoup à l'Île, on l'aimait aussi beaucoup. Je me rappellerai toujours quelle impression de douleur causa son départ inattendu de l'Île-aux-Coudres. Je n'ai jamais été témoin d'un départ accompagné d'autant de larmes et de gémissements.

C'est pendant que M. Lefrançois était curé de l'Île-aux-Coudres (1803), qu'arriva un de ces malheurs qu'on ne se rappelle jamais sans éprouver un serrement de cœur inexprimable. Un jeune homme,

Et puis, monsieur le curé, c'est tout, mais c'est assez pour vous dire que je parle latin.—C'est tout ce que vous savez, dit M. Robin en se levant indigné ! Vous n'en savez pas plus long ! Et d'un bond, il va ouvrir la porte, prend mon homme par le bras et le congédie sans autre politesse. Le célèbre parle en latin ne revint pas, dit-on, tenir une seconde conversation latine avec M. Robin. Je pense que tout le monde le croira aussi fermement que moi. On dit aussi que M. Robin, dont le caractère était un peu violent et que sa maladie rendait parfois de mauvaise humeur, avait pour usage, après avoir fait un mariage, de dire au nouveau marié, d'un ton fort peu doux : *Donne-moi six francs ; prends ta bête et va-t-en.* Je demande pardon à qui de droit, mais je dois être impartial, en écrivant ce qui s'est fait et dit sur mon île, comme je le trouve dans ses chroniques.

(2) C'est M. Lefrançois qui procura à l'église de l'Île-aux-Coudres les deux statues que l'on voit dans le fond du chœur. Elles furent faites par M. François Baillargé, de Québec. La façon coûta à la fabrique la somme de \$25.0.0, et la dureté et le transport de Québec à l'Île-aux-Coudres, \$39.4.3. Le prix total de ces deux statues, dont l'une représente saint Louis, patron de l'Île, et l'autre, saint Flavien, est de \$64.4.3. Autant que j'en puis juger, elles sont passablement faites, pour un sculpteur canadien de l'époque. Elles sont infiniment supérieures à celles du célèbre Charron, sculpteur de Saint-Jean-Port-Joli, dont monseigneur Plessis ordonnait dans une visite pastorale, à Sainte-Anne de la Grande-Anse, de chasser hors de l'église les quatre chefs-d'œuvre. Ces buches *équarries*, par lesquelles on avait prétendu représenter les quatre évangélistes, sortaient de la hache ou du ciseau de M. Charron.

pendant la messe paroissiale, en été, se tenait debout dans la grande porte ouverte de l'église. Au commencement de son prône, M. Lefrançois, peut-être avec un peu trop de rigueur, lui commanda d'entrer dans l'église. Le jeune homme refusa d'obéir. M. Lefrançois réitéra le même ordre, une seconde et une troisième fois le jeune rebelle n'en tint pas compte. Son père partit de son banc pour aller lui dire d'entrer dans l'église ; le pauvre enfant n'en voulut rien faire. A l'instant même, il laissa l'église, gagna la maison paternelle, changea d'habits, descendit au rivage, s'embarqua dans un petit canot de bois qui était près de l'eau, et se laissa entraîner par les eaux du fleuve. Jamais on n'en a eu de nouvelles depuis ! Punition terrible d'une désobéissance publique à son curé et à son père !

Le premier acte de M. Lefrançois, écrit sur le registre de la cure de l'Île, est celui du mariage d'Etienne Desgagner et de Modeste Leclerc, du 12 novembre 1804 ; son dernier est celui du baptême de Hypolithe Lapointe, fils de Pierre Lapointe, du 25 février 1810.

M. Alexis Lefrançois a été beaucoup blâmé, par une certaine classe de personnes, à cause de la sévérité dont il usait envers sa paroisse pour n'y pas laisser introduire des habitudes de luxe et de folles dépenses dans les habits. Mais, en réalité, a-t-il été bien digne de blâme pour avoir fait de grands efforts et avoir déployé une grande vigueur contre un fléau destructeur de la pureté des mœurs et du bien-être temporel de la population dont il avait la charge ? Peut-on le trouver bien repréhensible, au jugement d'une raison éclairée par les lumières de la foi, pour avoir donné l'exemple d'une parfaite modération dans l'usage des vêtements et des biens temporels. Des chrétiens ne sont-ils pas obligés d'user de toutes choses avec cette modération et cette sagesse qui veulent qu'on se contente de ce qui est nécessaire pour se nourrir et se couvrir, comme nous le dit l'apôtre saint Paul ? La paroisse de Saint-Augustin, que M. Lefrançois a dirigée pendant un grand nombre d'années, était-elle moins morale ou plus endettée que nos autres paroisses où on a fermé les yeux et laissé nos populations de la campagne suivre le torrent qui entraîne le monde dans un gouffre sans fond ?

Admettons, si on l'aime ainsi, que M. Lefrançois a pu faire ou que réellement il a fait des excès de zèle ; n'en serait-il pas moins vrai qu'il a rendu un immense service à la paroisse de Saint-Augustin ? N'est-il pas généralement vrai de dire que des excès dans l'usage des choses de ce monde ne peuvent guère trouver un remède efficace que dans une grande énergie de répression, surtout quand la sensualité et l'orgueil sont de la partie ?

N'est-il pas encore vrai que ces excès, dont la tendance est de devenir extrêmes, une fois passés dans les mœurs et dans les usages d'un peuple, deviennent des maux qui n'ont plus de remède ? C'est bientôt fait de censurer la conduite d'un vénérable curé comme M. Lefrançois ; de le traiter de fanatique, d'extravagant, de rigoriste ; mais est-on toujours bien appuyé de raisons chrétiennes et de principes religieux en jetant ces injures à la face d'un curé qui tient aux règles de la morale chrétienne dont on ne se soucie guère dans un certain monde ?

Si je suis bien informé, on m'a assuré qu'au départ de M. Lefrançois, la paroisse de Saint-Augustin n'avait point de dettes. Pourrait-on en dire autant des paroisses où on a laissé la population faire, sans opposition sérieuse, toutes les dépenses inspirées par l'amour de la toilette, des modes excentriques et excessives pour ameublement, voitures, bâtisses, harnais, etc., etc. ?

Considérons donc que les maladies morales qui envahissent notre société grandissent toujours, s'infiltrant chaque jour dans les idées et les mœurs de nos populations de la campagne ; que l'orgueil et l'insubordination se débordent comme un torrent qui a rompu ses digues ; que l'aliment qui nourrit et fait grandir ces deux grandes maladies morales, à sa cause dans



Membres de la Société « Paz y Caridad » recueillant des aumônes pour le repos de l'âme et la sépulture du condamné. Exposition du cadavre de Moncaes après l'exécution. Enterrément du supplicié.

UNE EXÉCUTION EN ESPAGNE.



UNE EXECUTION EN ESPAGNE. — Oliva Moncasi se rendant de la prison du S. I. deto au Camp de Guardia, pour subir le supplice du garrot.

les habitudes de luxe et de sensualité. Ne soyons donc pas insensés jusqu'au point de ne plus vouloir de remède ou de lever notre tête orgueilleuse contre ceux qui nous condamnent ou qui travaillent à nous guérir. Louons bien plutôt les curés qui, comme M. Lefrançois, ont le courage de se dévouer à combattre nos maladies morales. Si nous ne voulons pas les écouter, ayons du moins le bon sens chrétien de ne pas travailler contre eux, en les diffamant.

(La suite au prochain numéro.)

LA BANDE ROUGE

PREMIÈRE PARTIE

XL

On aurait dit des coups frappés sous le plancher.

Taupier, en sentant sous ses pieds ces chocs répétés, avait vivement quitté le coin de la salle où il se tenait debout.

Mouchabeuf était resté au haut de l'escalier tournant, l'oreille tendue et la bouche béante.

Les Prussiens s'étaient levés, et, tout en armant leurs fusils, ils regardaient autour d'eux avec inquiétude.

Le caporal seul n'avait pas bougé, mais sa figure avait pris subitement une expression de curiosité malveillante.

—Avez-vous entendu ? demanda-t-il au bossu en le regardant entre les deux yeux.

—Moi, rien, balbutia Taupier qui n'avait pu s'empêcher de changer de couleur.

—Et vous, là-bas, eh ! père Mouchabeuf, cria Tichdorf, est-ce qu'il y a des revenants dans votre cambuse ?

—C'est le vent, caporal, dit le cabaretier avec un embarras visible.

—Le vent ! dans votre cave, allons donc ! faudrait pas me la faire celle-là, mon vieux gargonier.

—Mais, je vous jure, M. Tichdorf...

—Dites donc, interrompit l'ex-commis d'agent de change, vous savez que je suis bon enfant jusqu'à concurrence de mes devoirs militaires exclusivement.

—Il est venu des Français ici, ça sent le franc-tireur à plein nez, et si, par hasard, vous méditez de faire une farce à moi et à mes hommes, il vaudrait mieux me le dire, parce que...

—Une farce ? comment ?

—Parce que je vous ferais fusiller tout de suite, vous et monsieur, qui m'a l'air d'être votre neveu comme je suis le fils de Bismark.

—Oh ! M. Tichdorf, murmura Mouchabeuf très-pâle, vous ne traiterez pas comme ça une vieille connaissance.

—Mon cher, deux précautions valent mieux qu'une, et je n'ai pas envie de perdre le goût du pain ou de rentrer à Paris comme prisonnier de guerre.

—C'est interrompait mes relations à la Bourse.

Le caporal, après avoir prononcé cette phrase qui témoignait d'une connaissance approfondie de la langue française, changea d'idiôme pour donner des ordres à ses hommes.

Il n'y avait pas besoin d'entendre l'allemand pour deviner qu'il leur recommandait de se tenir sur leurs gardes, car les Poméranais se mirent immédiatement au port d'armes.

Par surcroît de précautions, deux d'entre eux allèrent se placer à la porte qui donnait sur la route, deux autres prirent position en haut de l'escalier tournant, et Tichdorf se rapprocha sournoisement du bossu.

Celui-ci commençait à maudire la faiblesse qui l'avait conduit à la maison jaune, et il jetait des regards effarés sur les soldats dont l'attitude n'était rien moins que rassurante.

L'absence des litres d'eau-de-vie les avait mis de méchante humeur, et ils roulaient de gros yeux en frisant leurs longues moustaches jaunes.

Les plus impatients tourmentaient la batterie de leurs fusils Dreyse, et chaque craquement du chien provoquait chez Taupier des soubresauts de frayeur.

—Maintenant, père Mouchabeuf, reprit tranquillement le caporal, procédons par ordre.

—Le bruit vient de votre sous-sol, et je suppose que ce ne sont pas les bouchons de vos bouteilles de champagne qui sautent si fort que ça.

—C'est Polyte, bien sûr ! Cet animal-là aura cassé quelque chose, dit le cabaretier, heureux d'avoir trouvé une explication à peu près plausible.

—Encore une blague, cher ami ; si c'était Polyte, il serait monté depuis le temps qu'il est parti et que vous l'appellez.

—Donc, il est l'heure de venir faire un tour avec moi dans cette fameuse cave, quand ça ne serait que pour voir un peu si votre provision de cognac est au complet.

—C'est une invitation directe, l'infortuné Mouchabeuf faillit s'évanouir.

En temps ordinaire, il n'aurait livré qu'avec désespoir l'entrée du cellier où il cachait ses provisions solides, et surtout liquides, mais, ce soir-là, c'était bien autre chose.

L'idée de mettre Régine en rapport avec son ami Tichdorf l'éclairait encore davantage, car

ses projets sur la jeune fille n'étaient plus les mêmes.

Quand il l'avait prise sous sa protection au bord du canal, l'astucieux cabaretier croyait avoir affaire à une enfant presque idiote, et il fondait sur l'infirmité de sa victime l'espoir d'une impunité complète.

Mais depuis qu'il avait assisté à la scène avec Podensac, il s'était rallié aux idées radicales de Taupier, et ne pensait plus qu'à supprimer Régine.

La montrer au caporal, surtout après la violence qu'elle venait de subir, c'était s'exposer à une dénonciation dangereuse.

L'alphabet d'ivoire était encore là sur la table, et la sourde-muette avait montré ce qu'elle en savait faire.

Ce n'était pas qu'il crût Tichdorf capable de s'indigner d'un crime, mais il ne voulait à aucun prix le mettre dans la confiance de méfaits que l'ex-boursier chercherait certainement à exploiter contre lui.

—Il ne ferait chanter, pensait Mouchabeuf, et, pour lui fermer la bouche, mes provisions et mon argent y passeraient.

—Allons ! en route ! dit le Prussien, montrez le chemin à mes hommes.

Le cabaretier ne bougeait pas plus qu'un terme.

—Emmenons-nous monsieur votre neveu dans notre promenade souterraine ? demanda Tichdorf d'un air goguenard.

Cette fois ce fut au tour du bossu de trembler. Il faisait depuis un quart-d'heure la plus étrange figure.

Ses mains de gorille se promenaient incessamment sur son front plissé pour essuyer la sueur qui perlait par tous ses pores, et ses genoux arqués se dérobaient sous lui.

Lui aussi comprenait que le caporal était un associé qu'il ne faisait pas bon d'avoir dans son jeu.

Parler lui semblait encore plus périlleux que se taire.

—Eh bien ! y sommes-nous ? reprit l'impitoyable Tichdorf.

—C'est que... je... je n'ai pas la clef de la cave, balbutia Mouchabeuf.

—Ah ! bah ! Et où est-elle, s'il vous plaît ?

—C'est Polyte qui... l'a prise pour... aller chercher l'eau-de-vie, etc...

—Et naturellement, Polyte a disparu, n'est-ce pas ?

—Il sera allé du côté où on s'est battu. Quand il y a un cheval tué à une lieue à la ronde, il faut qu'il y coure, l'animal.

—A moins qu'il n'ait pris le chemin de Rueil où les francs-tireurs qui étaient là tout à l'heure attendent qu'on les prévienne.

—Foi d'homme ! ça n'est pas vrai, exclama ce cabaretier qui, pour le moment, était sincère.

—Père Mouchabeuf, dit tranquillement le caporal, il faut que vous ayez bien mauvaise opinion de mon intellect pour croire que je gèberai les bourdes que vous me contez.

—Mais je vous avertis que j'en ai assez et que je vais m'en aller avec mes hommes.

—Votre cognac me coûterait trop cher.

—Comme vous voudrez, monsieur Tichdorf, dit le cabaretier, enchanté de voir les Prussiens battre en retraite ; mais je vous donne ma parole d'honneur...

—Seulement, reprit l'entêté caporal en lui faisant signe de se taire, avant de partir je veux prendre mes précautions.

—Vous comprenez que si j'ai envie de boire un verre de vieille, de fumer un bon cigare ou de lire un journal à la maison jaune, je ne peux pas m'exposer continuellement à être pincé.

—En conséquence, mon vieux, il faut que vous cédiez la place à un autre.

—Céder... quoi ? demanda Mouchabeuf stupéfait.

—Votre établissement, parbleu ! avec tout ce qu'il y a dedans.

—Je... je ne comprends pas, murmura le malheureux patron.

—C'est bien simple, pourtant.

—Supposons que vous et monsieur votre neveu, vous ayez ce soir un coup de sang, et que, demain matin, les autorités de Rueil viennent constater votre décès, qu'arriverait-il ?

—Mais nous ne sommes pas malades, s'écria Mouchabeuf avec véhémence.

—Possible ! mais nous sommes tous mortels.

—Il arriverait donc que les susdites autorités, qui ne sont pas fâchées d'avoir de temps en temps des renseignements, installeraient ici un autre cabaretier avec lequel je m'entendrais très-bien et qui ne chercherait pas à me jouer des tours.

—Vous voyez bien que j'ai tout à gagner au coup de sang en question.

—Vous plaisantez, bien sûr, monsieur Tichdorf ? dit le patron d'une voix étranglée.

—Pas du tout, et vous allez bien le voir," dit l'impitoyable caporal.

Il donna en allemand un ordre à ses hommes, qui ne se firent pas prier pour mettre la main au collet des deux Français et les pousser contre le mur.

—Mais vous n'allez pas nous fusiller, j'espère ? cria Taupier en se débattant.

—Parfaitement, cher monsieur, parfaitement, répondit Tichdorf.

—C'est une inamie... je proteste, hurla le bossu.

—Que voulez-vous ? j'avais confiance en monsieur votre oncle, maintenant, je n'ai plus confiance, et alors, dame ! vous comprenez...

—M. Tichdorf, je... vous le jure, par... tout ce qu'il y a de plus sacré, balbutia Mouchabeuf terrifié, il n'y a personne dans la cave, etc...

Le malheureux bondit sans achever sa phrase.

Trois nouveaux coups frappés avec plus de force venaient d'ébranler le plancher.

—Là ! qu'est-ce que je vous disais ? s'écria le caporal ; vous voyez bien que je n'ai pas de temps à perdre.

—Ainsi, messieurs, faites vos paquets."

Les deux bourreaux de Régine, adossés à la muraille, fléchissaient sur leurs jambes et n'avaient plus la force de crier.

—*Gewehr an !* dit Tichdorf à ses hommes, qui exécutèrent avec un ensemble parfait le mouvement qui se commande en français par : "Ap-prêtez armes !"

—Grâce ! grâce ! hurlèrent à la fois le bossu et le cabaretier, nous allons vous ouvrir la cave.

—M'ouvrir la cave ! répéta Tichdorf avec un sourire diabolique, mais à quoi bon, puisqu'il n'y a personne ?

—Ça ne fait rien, répondit Mouchabeuf, qui avait perdu la tête au point de ne plus savoir ce qu'il disait.

—Si, si, il y a une femme," cria le bossu, espérant dans sa terreur que cet aveu le sauverait.

XLII

Les soldats étaient restés en position, l'arme prête, et il ne fallait plus qu'un dernier commandement pour envoyer les deux complices dans l'autre monde.

Le caporal semblait se complaire à prolonger les angoisses de ces misérables.

Il promenait alternativement son œil perçant sur leurs faces blêmes et sur les visages anguleux des Poméranais que la soif avait rendus féroces.

—Une femme ! dit-il en hochant la tête, la cantinière des francs-tireurs alors.

—Non, je vous le jure, M. Tichdorf, balbutia le cabaretier d'une voix suppliante, c'est une jeune fille et même... elle est... très-jolie.

—Pas possible ! s'écria le caporal avec un sourire incrédule ; comment, il y aurait une jolie fille ici et vous me l'auriez caché ! Père Mouchabeuf, ça ne serait pas bien ! Vous savez pourtant que les dames ne me font pas peur.

—Vous verrez, reprit le malheureux patron de plus en plus bouleversé par les airs ironiques de l'ex-boursier.

—Non, décidément, je n'ai pas le temps, dit Tichdorf, et je suis bien bête de m'amuser à blaguer avec vous, quand les francs-tireurs peuvent nous cerner d'une minute à l'autre.

Et il se retourna du côté des soldats.

Taupier tomba à genoux et Mouchabeuf joignit les mains en criant :

—Pardon ! grâce ! la cave est là... je vais vous y conduire, etc...

—Mouchabeuf, mon ami, vous dites toujours la même chose, vous devenez fastidieux."

Sur le coup d'œil de leur chef, les Poméranais avaient armé leurs fusils, et quelques-uns avaient déjà mis en joue.

Le caporal, au lieu de commander le feu, continua d'une voix traînante :

—D'ailleurs, mon vieux, vous parlez d'ouvrir la cave et vous n'avez pas la clef, puisque vous prétendez que Polyte l'a emportée.

—Mais... "

—Il n'y a pas de mais ; je n'ai pas envie de courir après votre garçon ou d'attendre qu'il revienne ; ainsi, ne causons plus et finissons-en."

Le cabaretier poussa un véritable hurlement.

—Là ! là ! essaya-t-il d'articuler en étendant le bras vers l'angle de la salle.

—Eh bien, quoi ! là ? Est-ce que votre cave a une porte dans la muraille ?

—Non... c'est une trappe, dit Mouchabeuf avec beaucoup de peine, car les mots s'arrêtaient dans sa gorge.

—Bah ! vraiment, s'écria Tichdorf en éclatant de rire.

—Une trappe ! mais c'est machiné comme un théâtre, votre cambuse ! et j'avais joliment raison de me défier.

—Ouvre... ouvre vite, murmura le bossu à moitié évanoui.

—Allons, je suis bon enfant, vous le savez, reprit le facétieux caporal, et, quand ce ne serait que par curiosité, je veux en avoir le cœur net.

—Où est-elle cette fameuse trappe ?

—Je vais vous la montrer, mais faites d'abord retirer vos hommes.

—Soit ! je comprends que leurs fusils vous fassent trembler ; mais, vous savez, ils ne seront pas loin, et, si vous cherchez à me mettre dedans, votre affaire sera vite expédiée."

Tout en prononçant cette phrase peu rassurante, Tichdorf avait fait un signe à ses hommes qui mirent sur-le-champ l'arme au pied.

Le bruit des crosses de fusil sonnait sur le plancher faillit faire tomber à la renverse les deux coquins affolés de terreur.

Il produisit même un autre effet plus inattendu.

Les coups recommencèrent sous le plancher comme pour faire écho.

Le caporal donna des ordres en allemand, et l'escouade les exécuta avec cette précision silencieuse qui a distingué de tout temps les automates prussiens.

Quatre soldats se rangèrent autour de leur chef, le fusil prêt à faire feu, les autres restèrent en réserve au milieu de la salle, afin de prévenir toute tentative d'évasion.

—Voyons ! la mécanique est dans ce coin-là, je suppose," reprit Tichdorf en montrant l'angle d'où partait le tapage.

—Qui... oui... j'y vais," soupira le cabaretier, qui avait beaucoup de peine à se tenir debout.

Taupier, lui, faisait d'inutiles efforts pour se relever sur ses jambes torses.

—Un peu de nerf ! diable ! un peu de nerf ! ricana l'ex-boursier.

—Je vous offre la vie contre une jolie femme,

c'est un simple arbitrage, comme nous disions à la coulisse, et il n'y a pas de quoi s'effrayer.

—A moins pourtant que n'ayant pas la parole, vous ne puissiez pas livrer, auquel cas je serais forcé de vous exécuter."

Ces abominables facéties eurent le pouvoir de mettre d'aplomb les deux coquins.

Ils comprirent qu'ils venaient de rencontrer leur maître, et que le plus sûr était d'obéir passivement.

Mouchabeuf fit quelques pas en s'appuyant au mur, puis il se baissa et pressa le ressort.

La trappe s'abattit sur-le-champ et laissa voir le trou béant.

Tichdorf se pencha avec précaution sur l'ouverture et ne vit rien.

—Voilà la trappe, c'est déjà quelque chose, dit-il sur le même ton railleur ; maintenant, où est la femme ?

—Au fond ! murmura le cabaretier.

—Au fond ? Si vous croyez que je vais aller l'y chercher, pour me faire prendre dans une souricière avec mes hommes, vous vous mettez le doigt dans l'œil, Mouchabeuf.

—Mais pourtant...

—Appelez la fille, parbleu ! Si elle est vivante, elle viendra, car elle ne doit pas s'amuser beaucoup dans ce trou-là.

—C'est que... elle est sourde.

—Pas mal trouvé, mais ça ne prend pas avec moi ; je veux la voir et tout de suite, quand même elle serait muette par-dessus le marché, prononça le caporal, qui ne croyait pas si bien dire.

—Comment faire ? demanda timidement Mouchabeuf.

—C'est bien simple ! dit Tichdorf, qui affectait cette locution très-usitée dans le monde des boursiers.

—Votre neveu va descendre dans ce trou noir et me ramener l'objet. Seulement, comme il pourrait lui prendre fantaisie de me faire une farce, voici mon ultimatum :

—Si dans cinq minutes monsieur n'a pas reparu, je vous fais fusiller et je mets le feu à la maison.

—Il sera revenu, monsieur Tichdorf, il sera revenu," s'écria le cabaretier en poussant le coude de Taupier pour l'engager à obéir.

Le bossu, quelle que fût sa frayeur des fusils Dreyse, montra peu d'empressement à s'en-gloutir dans les profondeurs obscures de la cave.

Il ignorait la disposition intérieure de ces oubliettes et il craignait par-dessus tout d'y rencontrer sa victime.

Que Régine fût gisante et blessée par sa chute ou qu'elle dût se présenter debout et armée du bâton qui lui avait servi à frapper le plancher, ces deux hypothèses n'avaient rien d'engageant pour son bourreau.

—Je... je ne sais pas le chemin, murmura Taupier, tandis que Mouchabeuf...

—Vous pouvez sauter, il y a un matelas, s'empressa de dire le cabaretier, qui ne se souciait pas non plus d'aller à la découverte dans la cave.

—Allons, cher monsieur, exécutez-vous, reprit le caporal ; vous ne vous ferez pas de mal, puisque monsieur votre oncle assure qu'il y a un matelas.

—Et une échelle pour remonter," ajouta Mouchabeuf.

Le malheureux bossu faisait la plus étrange figure entre l'abîme qui s'ouvrait à ses pieds et les baïonnettes qui le menaçaient par derrière.

Il allait cependant se décider à sauter, et penché sur le trou, il prenait déjà la pose de Curtius prêt à s'élançer dans le gouffre, quand une apparition assez inattendue le fit reculer vivement.

De l'ombre qui remplissait la cave émergeait peu à peu la tête charmante de Régine.

—Ah ! ah ! dit le caporal, c'est donc vrai !"

En effet, Mouchabeuf, par extraordinaire, n'avait pas menti depuis une heure, et ce qu'il venait de dire à Taupier au sujet du matelas et de l'échelle était parfaitement exact.

La trappe servait à deux fins.

En cas d'alerte, le cabaretier pouvait s'y jeter sans risque ; il en était quitte pour tomber sur le sol rembourré, et, une fois dans le trou, il n'avait plus qu'à faire jouer un ressort ; le plancher se relevait et Mouchabeuf avait le choix de rester là jusqu'à ce que le danger fût passé, ou de sortir par une porte de la cave qui donnait dans le jardin.

S'agissait-il, au contraire, de se débarrasser d'un intrus ou d'un ennemi, le jeu de la trappe était le même, mais il suffisait d'enlever préalablement le matelas pour rendre la chute très-dangereuse.

Comme ce dernier cas était le plus rare, le matelas était presque toujours en place, et, ce soir-là notamment, le cabaretier n'avait eu ni la précaution ni le temps de le retirer.

La jeune fille, préservée par cet heureux oubli, montait lentement les degrés d'une sorte de marche-pied qu'elle avait su découvrir et utiliser.

Au fond de cette salle assez mal éclairée, cette figure, qui s'élevait comme poussée par un ressort invisible, prenait un aspect fantastique.

Les Poméranais, quoique peu impressionnables de leur naturel, se reculèrent surpris et presque effrayés.

Mouchabeuf et Taupier se regardaient avec une inquiétude mal dissimulée.

Tichdorf, lui, ne semblait nullement ému. Il offrit la main à Régine pour sauter dans la salle avec la même aisance que s'il l'avait invitée à valser.

—Je vois avec plaisir, ma chère dame, que vous séjournez dans ce sous-sol n'a pas fait tort à votre beauté, dit-il sur un ton de galanterie d'office.

—C'est une simple... "

Elle n'entend ni ne parle," se hâta de dire baretier.
 "Jeune fille entraîna le caporal vers la table. Les jetons, j'ai oublié les jetons!" murmura chabeuf avec effroi.
 "Eugène s'était assise, et les lettres gravées sur le glissement déjà sous ses doigts agiles. Elle écrit! s'écria Tichdorf; parbleu! ça te curieux!
 "Que va-t-elle lui dire? pensaient les deux uns.
 "Tiens, c'est de l'allemand," dit le caporal suivait de l'œil les lettres assemblées par ine.
 Touchabeuf et Taupier se regardèrent avec un désappointé.
 "L'un ni l'autre n'entendaient la langue des siens, et la déception qu'ils éprouvaient nait à leur physionomie bouleversée une exsion des plus comiques.

F. DU BOISGOBEY.

(La suite au prochain numéro.)

LES KANAKS

DE LA

NOUVELLE-CALÉDONIE

Histoire de la belle Nou et du forçat Henri

III

C'était une femme qui interposait ainsi l'autorité, et dont l'intervention avait, sur cette fois, sauvé les jours du prisonnier.

Elle était jeune, d'une taille au-dessus de la moyenne, et, dans son regard altier, devinait facilement qu'elle avait l'habitude d'être obéie.

Elle dit quelques mots à la petite troupe tentative et, sur un geste rapide et prompt elle adressa à l'un des Kanaks, tout le monde se remit en marche sur les pas de la jeune femme.

Cette fois, le trajet ne fut pas long, une heure à peine, au bout de laquelle Henri put apercevoir devant lui une grande case, qui était également la demeure d'un chef de tribu.

La jeune fille fit entendre un appel, et presque aussitôt un homme parut sur le seuil de la case.

On comprend avec quel intérêt le prisonnier suivait tous les détails de cette scène. C'était sa vie qui était en jeu, et, la vue de l'homme qui venait d'accourir, se sentit pris d'un étonnement des plus profonds...

L'homme était revêtu d'une longue souane de prétre, et Henri espéra d'abord qu'il avait devant lui un de ces courageux missionnaires de ces parages inhospitaliers.

Mais sa joie fut de courte durée.

C'était bien un Kanak pur sang qui se présentait à ses regards, et il n'apprit que plus tard que la soutane dont le chef était affublé provenait de la dépouille d'un missionnaire qu'il avait tué et probablement mangé.

Un colloque de quelques minutes s'établit alors entre la jeune fille et le chef, et après le colloque, pendant lequel le Kanak avait plus d'une fois arrêté son regard sur le prisonnier, la jeune fille vint prendre ce dernier par la main, et, lui indiquant le chef resté debout sur le seuil de la case :

— Cet homme est mon père!... dit-elle dans un français qui manquait essentiellement de pureté, mais dont Henri comprit cependant tous les mots; il ne vous sera fait aucun mal, si vous voulez demeurer auprès de lui.

— Moi! fit le prisonnier au comble de la surprise.

— Refusez-vous ce que je vous offre?

— J'accepte, au contraire.

— Alors vous resterez ici?

— Sans doute.

— Et vous ne chercherez jamais à fuir?

— Jamais!

— Suivez-moi alors... et si vous voulez conduisez comme vous venez de le jurer, vous n'aurez point à vous plaindre de votre résolution.

Le prisonnier croyait rêver.

La jeune fille le tenait toujours par la main, et elle le conduisit ainsi jusqu'à une case prochaine, dans laquelle elle l'invita à entrer.

— Ce sera ici votre demeure, ajouta-t-elle, et j'espère que vous vous y trouverez bien...

Et, comme Henri avait peine à s'expliquer ce qui se passait, la jeune fille remarqua son étonnement, et se prit à sourire.

— Ce qui se passe est facile à comprendre, dit-elle; pendant quelques années la tribu a été fréquentée par des missionnaires, qui m'ont appris votre langue et pour ainsi dire élevée... mais des jours mauvais sont arrivés. Ces hommes ont voulu abuser de leur puissance pour nous trahir et nous livrer aux étrangers... alors, mon père et les guerriers de la tribu les ont massacrés... Depuis ce jour, nous sommes en guerre avec ceux de votre nation... Cependant, j'espère amener bientôt une réconciliation entre eux et nous... et si je réussis, vous n'aurez pas longtemps à souffrir de votre séjour ici.

— Mais je ne veux pas retourner à Nouméa! s'écria le prisonnier avec un frisson.

— Pourquoi donc?

— Je préfère la vie libre que vous menez ici.

— Ce sera comme vous voudrez.

— Ah! vous êtes généreuse.

— Adieu.

— Vous partez?...

— Il le faut.

— Mais je vous reverrai?...

— Bientôt... je vous le promets... agissez avec prudence... observez tout ce qui se fera ici... et évitez surtout d'éveiller les soupçons de ceux qui vous entourent.

Sur ces mots, la jeune fille envoya un sourire à son interlocuteur, et se retira pour aller rejoindre son père...

Deux mois après, le chef de la tribu l'avait pris en affection, et il ne pouvait plus se passer de sa compagnie...

Henri croyait réellement qu'il allait être heureux; il ne demandait pas autre chose que de finir sa vie au milieu de ces sauvages, et près de la fille du chef, dans le cœur de laquelle il avait éveillé un amour profond et dévoué.

Mais les événements qui allaient suivre devaient le rejeter de nouveau dans les plus cruelles péripéties.

IV

Près d'une année s'était écoulée depuis qu'il s'était fixé auprès du père de la belle Nou.

Il avait épousé celle qui l'avait sauvé... et il y a lieu de croire que le temps ne lui paraissait pas précisément long.

Toutefois, il y avait des jours où la nostalgie le prenait, où la vie qu'il menait ne lui suffisait plus, et alors, pour se tromper lui-même, il cherchait une distraction dans un des rares plaisirs qu'il lui fût permis de prendre seul...

Il chassait...

On lui avait rendu le fusil dont on l'avait dépouillé à la première heure; et souvent il partait le matin de la case pour n'y revenir quelquefois que la nuit, chargé d'un butin qui, pour n'être pas de la chair humaine, était néanmoins fort apprécié par ses hôtes.

A vrai dire, ce n'était pas seulement le plaisir de la chasse que le Néo-Calédonien recherchait ainsi avec tant d'âpreté... il avait encore un autre but, et la solitude lui procurait d'autres satisfactions.

Henri explorait le pays... et il ne désespérait pas un jour ou l'autre de pouvoir quitter cette île, où, malgré tout, il se sentait encore prisonnier.

Ce qu'il eût voulu, ce qu'il convoitait, c'était la liberté complète; c'était surtout de pouvoir se rendre vers les contrées fabuleuses de l'Australie, où l'on trouvait, disait-on, l'or sous ses pas, et où le sort pouvait mettre entre ses mains une fortune considérable, à lui qui avait toujours vécu si misérablement.

Il avait alors presque oublié son crime, et il espérait en la providence, comme si sa vie avait toujours été régulière et honnête.

La belle Nou s'était habituée à ses absences, et elle ne s'étonnait plus de le voir rentrer fort tard, ni même de l'attendre plusieurs jours.

Une fois cependant, il lui sembla que

quelque chose d'étrange avait dû se passer, et elle conçut les plus vives et les plus mortelles inquiétudes.

Depuis quatre jours, son époux l'avait quittée, et il n'était pas encore revenu.

C'était la première fois que son absence se prolongeait aussi longtemps, et elle ne savait à quelle cause l'attribuer.

Que s'était-il passé en effet, et pourquoi Henri n'était-il pas rentré comme d'habitude?

Rien de plus simple.

Il était parti, son fusil sur l'épaule, et s'était aventuré à la recherche de l'inconnu.

Il avait marché devant lui, sans s'inquiéter du chemin qu'il prendrait pour le retour.

Pendant le premier jour, il revit les lieux qu'il avait l'habitude de fréquenter, et il s'arrêta au milieu d'une prairie immense sur le bord d'un grand bois qu'il ne connaissait pas.

Il y passa la nuit, à la manière des sauvages.

Et le lendemain, dès l'aube, il reprit sa route, dans l'espoir de trouver ce qu'il rêvait.

Il avait presque oublié la belle Nou.

A vrai dire cependant, il ignorait absolument la direction qu'il avait prise, et au milieu de ces grands bois, il lui était presque impossible de s'orienter.

Mais que lui importait?

Il vivait le long du chemin, tantôt de quelque oiseau qu'il tuait et qu'il faisait cuire, tantôt de quelques fruits sauvages que la nature lui offrait.

Le quatrième jour cependant, un commencement d'inquiétude s'empara de lui.

Il était sorti de la forêt, et avait atteint un pays où quelques traces de culture se laissaient apercevoir.

Il réfléchit.

Ne s'était-il pas trompé? et au lieu d'aller vers le nord, n'avait-il pas pris la direction du midi?

S'il avait marché vers le midi, il était menacé de tomber dans un poste de soldats français, et, dans ce cas, il pouvait être reconnu.

Cette perspective amena un nuage sur son front, et c'est en tremblant qu'il remarqua à quelque distance du lieu où il se trouvait une sorte de cabane dont l'aspect était bien différent des huttes de Kanaks.

Mais il n'y avait plus à hésiter.

Un homme assis à la porte de la cabane venait de l'apercevoir, et il l'avait hélé.

Il avança.

Déjà, du reste, les doutes qu'il avait pu conserver s'étaient évanouis, car l'homme s'était exprimé en français, et il portait un costume européen.

Henri fit quelques pas, rabassa son chapeau sur ses yeux, et attendit l'inconnu qui venait à sa rencontre.

Mais que devint-il quand, dans cet homme, il reconnut un des gardiens du pénitencier de l'île Nou!

Il se nommait Bermend, et c'était un des plus sévères fonctionnaires de la colonie.

— Ah ça! dit Bermend, d'un ton de joyeuse humeur, d'où diable venez-vous de ce côté, et avez-vous fait au moins une chasse présentable?

— Ma foi! répondit Henri, je n'ai pas rencontré un seul gibier digne d'être tiré, et vous voyez que je ne rapporte rien.

— Vous accepterez bien un petit verre.

— Merci.

— Vous refusez?

— Il faut que je rentre.

— Où cela?

— A mon habitation.

— De quel côté?

Henri était fort embarrassé; il se contenta d'indiquer au hasard, de la main, une direction quelconque, et fit en même temps quelques pas comme pour s'éloigner.

Bermend fronça le sourcil.

La direction que son interlocuteur venait d'indiquer était précisément celle de Nouméa.

Un soupçon traversa son esprit, et son regard se fit ardent et fixe.

— Pardieu! reprit-il aussitôt, voilà qui

n'est pas aimable; est-ce que vous avez peur de moi?

— Allons donc, répartit Henri.

— Alors, on trinque, que diable!

— Encore une fois, merci, et au revoir.

Henri allait s'éloigner, mais il n'avait pas fait dix pas, que Bermend lui frappait familièrement sur l'épaule.

— Oh! oh! dit-il d'un ton singulier, savez-vous, l'ami, que votre refus est étrange?

— Mais, balbutia Henri.

— Et que cela donne à penser?

— Quoi donc?

— Dame! je ne vous avais pas bien regardé tout d'abord.

— Qui croyez-vous donc que je suis?

— Oh! presque rien. Ah! ah! il faut vraiment que vous ayez un rude aplomb, car j'y suis maintenant, et si vous voulez que je vous dise votre nom...

— Taisez-vous!

— Vous vous appelez Henri.

— Ne me trahissez pas.

— Vous vous êtes évadé, il y a quelques mois.

— Par grâce!

— Et, soit dit sans reproche, vous nous avez donné une rude besogne.

Pendant ce rapide colloque, deux ou trois hommes armés étaient sortis de la cabane, et s'étaient approchés.

Henri aurait bien voulu fuir ou résister, mais il comprit que toute tentative était désormais inutile, et ne fit aucune opposition.

Sur un signe de Bermend, les hommes s'emparèrent du malheureux époux de la belle Nou, et le lendemain, il était jeté au cachot.

(La fin au prochain numéro.)

CHOSSES ET AUTRES

M. Perrault a été élu à Charlevoix contre M. Cimon.

M. E.-U. Piché a été mis à la retraite; il se remet à la pratique de sa profession d'avocat.

M. Wilfrid Prévost est candidat dans le quartier Saint-Louis de Montréal pour le Conseil-de-Ville.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Henri Parent a été promu à une position importante dans le département des ingénieurs.

Bientôt, on n'aura plus besoin de chevaux; un Américain vient d'inventer une voiture à vapeur qui marche au moyen du pétrole et qu'on dirige comme on veut.

Les éleveurs de bestiaux d'Ecosse estiment qu'ils ont perdu 500,000 têtes de bétail par les dernières tempêtes qui ont eu lieu en ce pays.

L'*Abeille Médicale*, tel est le titre d'un nouveau journal médical qui vient de paraître à Montréal. M. le Dr d'Orsonnens en est le rédacteur en chef, et M. T. Berthiaume, l'imprimeur.

Une fille de mauvaise vie qui était allée faire une promenade à la campagne avec un jeune homme, a été ramenée morte chez sa mère à Montréal; elle avait pris plusieurs verres de biisson.

On dit que M. Brydges, qui vient d'être démis comme surintendant des chemins de fer du gouvernement, se propose d'entrer dans la vie publique; on lui a déjà prêté cette intention.

Les employés publics sont dans des trances mortelles; on se propose de réduire leurs salaires de 10 pour cent et de ne plus les payer un mois d'avance comme on avait coutume de faire.

Le Club National de Montréal a adopté des résolutions de condoléance et de respect à l'occasion de la mort d'Octave Crémazie. Il a été question de faire venir au pays les restes du poète. De brillants discours ont été prononcés à ce sujet.



CUPIDON EMPRISONNÉ

Le lieutenant-gouverneur et le premier ministre de la province de Québec, qui avaient été invités au grand dîner donné par le gouverneur-général, le soir de l'ouverture de la session, sont arrivés le lendemain; ils ont passé trois jours dans leurs chais.

M. Piché est remplacé comme greffier-adjoint par M. Bourinot, qui succédera plus tard à M. Patrick; M. Leprohon prend la place de M. Bourinot.

M. S. Chapleau, frère de l'hon. Chapleau, est nommé traducteur en chef des bureaux de la Chambre.

Lord Dufferin vient d'être nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg, par lord Beaconsfield. Vu les relations délicates qui existent en ce moment entre la Russie et l'Angleterre, ce choix fait le plus grand honneur à l'ex-gouverneur du Canada.

Lord Dufferin ayant toujours appartenu au parti libéral, on ne peut prétendre que sa sympathie politique soit pour quelque chose dans sa nomination, puisqu'elle est faite par un ministre conservateur. C'est uniquement le triomphe du mérite et du talent.

On écrit de Rome :

Léon XIII épure et châtie au besoin. Il a chassé du Vatican des hommes indignes de l'habitier, et c'est un avertissement pour d'autres. Il a publié un décret, émané de la Congrégation des reliques, pour féliciter le commerce des choses saintes. Quelques mauvais prêtres déjà expulsés du Vatican, vendaient des reliques des saints; les mêmes hommes distribuaient, moyennant argent, des linges ou prétendus linges de Pie IX; un autre avait l'audace de mettre en loterie, à 10 francs le billet, un objet ayant appartenu au défunt pape. D'un coup, Léon XIII met fin à ces scandales en les dénonçant au monde.

On lit dans le Canadien de Saint-Paul, Minnesota :

La mort vient de moissonner à l'hôpital-général, Joseph Minette, le plus vieux Canadien-français que l'on connaisse. On le dit âgé de 113 ans. Il est probablement l'un des derniers de cette race d'intrepides traites qui jadis ne craignaient pas de braver la fureur des Indiens et l'intempérie des saisons, pour obtenir la déouille du buffle, de la loutre et du castor. Doué d'une constitution robuste, M. Minette a manifesté le désir de travailler jusqu'à sa dernière heure. Il y a quelques mois à peine, on pouvait le voir scier du bois dans la cour de l'asile des pauvres.

Il y avait autrefois, il y a environ vingt-cinq ans, dans le service civil en Canada, deux employés dont l'un s'appelait Baby et l'autre Harrison. Ils avaient pour chef de département un homme difficile à contenter, ce qu'on appelle un tyran.

L'employé anglais se plaignait souvent de ce chef importun; un jour, son compagnon lui dit : —Patience, Harrison, patience; quand tu seras juge et moi ministre, les choses iront mieux.

Le Canadien-français était l'hon. M. Baby; l'Anglais, l'hon. juge-en-chef Harrison.

Madame Wilson, qui vient de mourir à Montréal, était la sœur d'un homme qui a joué un rôle dans notre histoire et qui a laissé la mémoire d'un grand citoyen, le Dr Tracey. Venu d'Irlande avant 1830, M. Tracey avait aussitôt adopté la cause franco-canadienne. Il ne tardait pas à fonder, avec l'aide de MM. E. R. Fabre et Louis Perrault, un organe libéral irlandais, le *Vindicator*; et bientôt après, il était élu député de Montréal-Est, après une lutte restée mémorable. Le choléra l'enleva en 1832 à la cause qu'il servait avec un dévouement admirable et qu'il promettait d'illustrer. Il était connu des patriotes de ce temps-là que la sœur du patriote irlandais, celle dont nous déplorons aujourd'hui la perte, l'aidait dans son œuvre, collaborait à son journal, en même temps qu'elle le soutenait lui-même de son courage. Madame Tracey-Wilson était en effet une femme lettrée qui possédait un savoir réel et un goût très-vif pour toutes les choses de l'esprit.

Madame Wilson était veuve de feu l'hon. Chs. Wilson. On dit que c'est elle qui préparait en grande partie les discours

ou réponses aux adresses que M. Wilson fut obligé de faire pendant qu'il était maire de Montréal.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces pronant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéfinissable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds *gratis*, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires; J. N. ARSENAULT, Gérant.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRÉS en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrique. MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et argenture, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique, Horloger pratique.

Carte.—M. Charles L. A. Dozois, si avantageusement connu du public, après avoir été au service de MM. H. et H. Merrill, de la rue Notre-Dame, vient de contracter un engagement avec la célèbre Maison PILON. M. Dozois, d'une expérience incontestable, profite de cette occasion pour inviter tous ses amis et toutes les pratiques qui voudront bien le patroniser, à venir le voir dorénavant chez MM. PILON & Cie., où vous trouverez tout ce qu'il vous faut en fait de marchandises choisies (fancy), telles que Soieries, Gants de kid Alexandre, Etoffes à Robes, Echarpes en soie pour Dames, Ruban de fantaisie, Frillings, Dentelles de fil, magnifiques Châles brochés, et beaucoup d'autres marchandises de nouveautés défiant toute compétition.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes contents que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au R.É.V. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York.*

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désirent faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Marché aux Bestiaux

Boeuf, 1re qualité, par 100 lbs.....	\$ 3 00 à \$ 3 75
Boeuf, 2me qualité.....	2 00 à 2 50
Vaches à lait.....	15 00 à 20 00
Vaches extra.....	25 00 à 40 00
Veaux, 1re qualité.....	7 00 à 8 00
Veaux, 2me qualité.....	5 00 à 6 00
Veaux, 3me qualité.....	2 00 à 4 00
Moutons, 1re qualité.....	4 00 à 5 00
Moutons, 2me qualité.....	3 50 à 4 50
Agneaux, 1re qualité.....	3 00 à 3 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 00 à 2 70
Cochons, 1re qualité.....	0 00 à 0 00
Cochons, 2me qualité.....	0 00 à 0 00
Foin, 1re qualité, par 100 bottes.....	\$10 00 à 11 00
Foin, 2e qualité.....	7 00 à 9 50
Paille, 1re qualité.....	5 00 à 6 00
Paille, 2me qualité.....	4 00 à 5 00

LES ECHECS

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. O. TREMPÉ, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 146: MM. V. R. Gagnon, Québec; T. Lafrenière, J. Gauthier, M. Toupin, H. Paradis et S. Lafrenais, Montréal; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; N. P. Sorel.

Nous offrons nos sincères remerciements aux messieurs suivants pour l'envoi de problèmes, parties, journaux et autres communications: C. A. Boivin, Geo. B. Harwood, J. W. Shaw, M. J. Murphy et N. P. Sorel.

Neuf concurrents ont pris part au concours littéraire ouvert par le comité du Congrès des Echecs de 1878, que nous avons annoncé il y a quelques semaines. Les prix seront décernés probablement dans le courant de ce mois.

Nous avons reçu et parcouru d'un seul trait l'*ABC des Echecs*, publié par la maison BRETTI & FILS, de Paris.

C'est un fort beau volume de 150 pages, contenant toutes les explications nécessaires à l'étude de la science des Echecs: la marche des pièces, débuts de parties, fins de parties, pièges, problèmes, etc. C'est un ouvrage très-précieux que nous nous faisons un devoir de recommander aux amateurs, même les plus sérieux. Le prix de l'*ABC* est de 5 francs.

Merci aux aimables éditeurs pour l'envoi de ce magnifique volume.

MM. Zukertort et le Révd J. Owen ayant été invités, par M. Strode, de Chislehurst, à passer quelques jours chez lui, ont joué, pendant leur séjour dans cette ville, onze parties sur lesquelles M. Zukertort en a gagné huit et trois ont été nulles.

Apprenant que le vainqueur du grand tournoi de Paris était à Chislehurst, le prince Louis-Napoléon l'a invité à venir à Camden-House, et a joué contre lui, aidé des conseils de MM. le baron Carvisart et Strode, une partie que M. Zukertort, jouant sans voir, a gagné en 26 coups.

Comme on le verra par la lettre et la partie que nous publions aujourd'hui, le Club d'Echecs d'Ottawa, dont nous avons annoncé la formation il y a quelque temps, vient de jouer un match avec le Club de Toronto. Le Club d'Ottawa compte parmi ses membres de très-forts joueurs, et nous les félicitons de l'avantage qu'ils viennent d'obtenir sur l'un des meilleurs clubs du Haut-Canada.

OTTAWA, 11 février 1879.

M. l'éditeur,

Je vous envoie une des cinq parties qui ont été jouées simultanément entre le Club de Toronto et celui d'Ottawa, les 5 et 7 courant. C'est la seule qui ait pu être terminée dans le temps fixé. C'est regrettable; car nous avions l'avantage dans toutes, surtout celle de la table B, Gordon (Toronto) vs. Lambert (Ottawa), qui était jouée de main de maître.

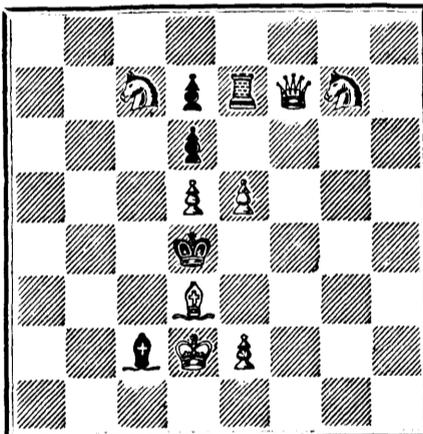
UN MEMBRE DU CLUB D'OTTAWA.

PROBLEME No. 148.

LETTRE "F."

Composé par M. J. B. MUNOZ, New-York.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 146.

Blancs.	Noirs.
1 C2e FR	1 P4e T
2 C6e R	2 F1er FR
3 C4e D, échec et mat.	
3 Cpr P, échec et mat.	2 F4e FD

58ÈME PARTIE.

Jouée par télégraphe entre les clubs d'Ottawa et de Toronto.

Blancs. M. JOHN WHITE (Ottawa). **Noirs.** G. L. MADISON (Toronto.)

1 P4e R	1 P4e R
2 P4e FR	2 Ppr P
3 C3e FR	3 P4e CR
4 P4e TR	4 P5e C
5 C5e C	5 P4e TR
6 F4e FD	6 C3e TR
7 P4e D	7 P3e D
8 F4e PR	8 C3e FD
9 P3e FD	9 C4e TD
10 F3e D	10 P3e FR
11 P5e R	11 Ppr C
12 Ppr PC	12 C2e FR
13 P6e C	13 C4e CR
14 D2e R	14 D2e R
15 Roquent	15 F3e R
16 Ppr PD	16 Ppr P
17 Fpr C	17 Dpr F
18 Dpr F, échec	18 D2e R
19 Dpr D, échec	19 Fpr D
20 P5e D	20 T1er FD
21 C2e D	21 P3e CD
22 T7e FR	22 C2e C
23 F5e C, échec	23 R1er D
24 T1er FR	24 C4e FD
25 P7e CR	25 T1er CR
26 T D5e FR	26 P3e TD
27 F6e FD	27 C2e D
28 Tpr PT	28 C3e FR
29 T8e T	29 P4e TD
30 Tpr C	30 R2e F
31 Tpr T	31 Tpr T
32 T7e F	32 Abandonnent.

59ÈME PARTIE

Jouée dans le tournoi par correspondance entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

(Giucoco Piano)

Blancs.	Noirs.
M. F. E. BRENZINGER, (Etats-Unis.)	Révd. J. T. C. CHATTO, (Angleterre.)
1 P4e R	1 P4e R
2 C3e FR	2 C3e FD
3 F4e F	3 F4e F
4 P3e FD	4 C3e FR (a)
5 P4e D	5 Ppr P
6 P4e CD	6 F3e CD
7 P5e R	7 P4e D meilleur
8 P5e CD	8 C5e R
9 Ppr P (b)	9 F2e D
10 Fpr C	10 Fpr C
11 P4e TD	11 P3e TD
12 Roquent	12 Roquent
13 T3e TD	13 F2e D (c)
14 C3e FD (d)	14 F5e CR
15 C2e R	15 P3e FR (e)
16 F2e CD	16 Ppr P
17 Cpr P	17 Fpr C
18 Dpr P	18 D2e R
19 T3e CD (f)	19 D4e CR
20 P5e TD	20 F2e T
21 P5e CD	21 D7e D (g)
22 D4e CR	22 T D1er R
23 D7e D	23 Tpr C
24 P6e C	24 C4e FD (h)

Les Blancs abandonnent.

NOTES.

- (a) La meilleure défense.
- (b) Quoiqu'il soit très-utile d'unir les Pions au centre, nous considérons préférable ici C pr P.
- (c) Très-bon coup.
- (d) Jusqu'ici la partie a été bien jouée par les Blancs, mais ce dernier coup est très-faible. Nous pensons qu'il fallait empêcher le Fou Noir de venir à 5e CR, par P3e TR.
- (e) Encore un bon coup; les Noirs ont une très-bonne attaque et une position supérieure.
- (f) Nous n'aimons pas ce coup. La position des Noirs est véritablement supérieure; donc, la seule chance pour les Blancs est d'essayer une contre-attaque par T3e TR; les Noirs alors ne seraient pas aventureux à prendre le P CD; exemple: 19 P5e TD 19 F2e T 20 T3e TR 20 D pr P 21 D4e CR 21 T D1er R 22 F3e TD 22 D pr P 23 C3e FR gagnant l'échange contre deux Pions.
- (g) Très-bien joué.
- (h) Décisif; si la Dame blanche joue ou si le P pr C, les Noirs font mat en 3 coups.

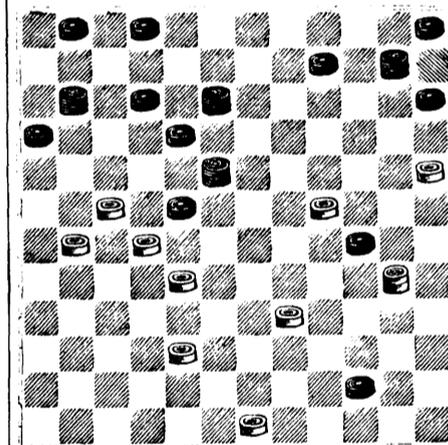
LE JEU DE DAMES

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

PROBLEME No. 152

Composé par M. F.-X. DUBUC, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 150

Les Blancs jouent	de	Les Noirs jouent	de
22	16	19	8
16	10	68	57
59	52	46	59
23	17	51	11
48	41	47	3
26	20	3	25
15	10	4	15
66	60	71	54
34	28	54	22
27	5	38	27
5	51 et gagnent.		

Solutions justes du Problème No. 150

Montréal:—N. Chartier, J. Boyte, P. Décareau, et L. Chartier;

Saint-Hyacinthe:—MM. F. Charbonneau et Joseph Pouliot;

Québec:—N. Langlois, J. Lemieux;

North Brookfield, Mass.—D. Pauzé.

M. N. Chartier, Montréal.—Il faut de toute nécessité que le pion noir soit sur la case 31 et non sur la case 28, comme vous le prétendez.

Le problème de la semaine dernière se fait de deux manières; c'est-à-dire que les noirs jouant les premiers, gagnent en 7 coups comme les blancs.

Nous publierons dans un prochain numéro le même problème, seulement nous changerons les noirs pour les blancs.

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS

ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

Librairie Payette & Bourgeault

On trouvera constamment à cette Librairie: Livres de prières et de piété, depuis les reliures les plus communes jusqu'aux plus riches. Livres de littérature de tous les auteurs canadiens. Livres classiques, en usage dans tous les collèges, convens, etc., etc. Papeterie, tapisserie, imagerie, articles religieux, etc., etc., en grande quantité. Fournitures d'école et de Bureau, une spécialité. Ordres pris pour fabriquer des cadres de toute sorte. Impressions et reliures de livres blancs exécutées sous bref délai. Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront un avantage en s'adressant à leur magasin pour faire relier leur journal.

Payette & Bourgeault, No. 250, rue Saint-Paul, Vis-à-vis la rue Saint-Vincent, Montréal.



Pêche à la ligne du Saumon

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

DIVISION DES PÊCHERIES

OTTAWA, le 24 janvier 1878.

DES offres écrites seront reçues jusqu'au 30 AVRIL prochain, pour le privilège de pêcher le SAUMON à la ligne dans les rivières suivantes:

Table listing rivers for salmon fishing: Rivière Kegashka (rive Nord), Washicoofal, Romaine, St-Jean, Corneille, Agwanus, Catnet, Ste-Marguerite, Truite, Escoumains, Portneuf, Darnmouth (Gaspé), Petite Gaspésie (Baie des Chaleurs), Malbaie (près Percé), Grande Rivière de Kedgewick (Restigouche), Magdeleine (rive Sud), Jupiter (Ile d'Anticosti), Saumon.

On devra indiquer le montant du loyer annuel; payable d'avance. Les baux seront d'un à cinq ans. Les locataires emploieront des gardiens à leurs frais. Par ordre, W. F. WHITCHER, Commissaire des Pêcheries.

La Faculté Médicale conseille

d'adopter la préparation connue sous le nom de FARINE DE MAIS DE DURHAM, qui, avec du lait, est recommandée pour la nourriture des enfants. Cette marque particulière possède des qualités qui en font une nourriture bienfaisante.

Rapport de l'analyse chimique:

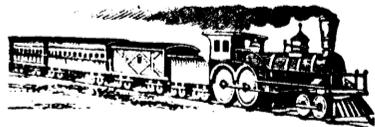
Cette FARINE DE MAIS DE DURHAM est entièrement exempte d'impuretés; il est évident qu'un grand soin a été pris de choisir le grain dont elle se compose, et ce point qu'aucune trace de matière étrangère ne s'y rencontre.

Les fabricants disent

qu'aujourd'hui comme depuis un grand nombre d'années, cette préparation reçoit tous leurs soins. Rien de plus savoureux ne saurait être préparé avec le maïs, et, grâce à leurs procédés de manufacture améliorés, toute la matière impure et étrangère en est complètement éliminée, que cette préparation est aujourd'hui beaucoup plus légère et parfaite qu'il ne serait possible par les moyens ordinairement employés.

Lorsque vous demandez la FARINE DE MAIS DE DURHAM, voyez à ce qu'on vous la donne.

WILLIAM JOHNSON, 28, rue St. François-Xavier, MONTREAL. Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.



Chemin de Fer du Gouvernement DIVISION DE L'OUEST

Chemin de fer Q. M. O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

Jusqu'à AVIS CONTRAIRE, les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit:

Table of train schedules: Train Express pour Hull, Train Express de Hull, Train pour St-Jérôme, Train de St-Jérôme.

Bureau-Général: No. 13, Carré de la Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des Billets, Bureaux: 202, rue St-Jacques, au-dessous de l'Institut des Artisans, et 158, rue Notre-Dame.

C. A. STARK, Surintendant-Général, Agent-Général pour Fret et Passagers, Montréal, 19 décembre 1878.



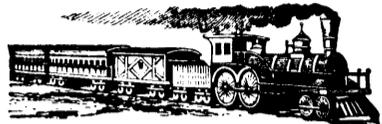
Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 23 janvier 1879.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 20 janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois:

Il est strictement défendu à toute personne, hormis qu'elle ait obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne ou de ses agents, de s'établir ou d'abattre du bois, sur des lots dans des territoires non-arpentés, ou sur des terres arpentées qui n'ont pas encore été offertes en vente, ou d'abattre du bois marchand sur icelles terres situées dans les limites de cette province, et formant partie des limites pour lesquelles des licences pour la coupe du bois ont été accordées; le dit bois étant la propriété exclusive des porteurs des dites licences qui ont le droit exclusif d'interdire des poursuites contre toute personne ou personnes qui enfreindront cet ordre.

F. LANGELETT, Com. des Terres de la Couronne.



CHEMIN DE FER DE Q. M. O. & O.

DIVISION EST

Commençant MARDI, le 11 FÉVRIER, les trains pour cette division partiront comme suit:

Table of train schedules: Départ d'Hochelega, Express, Mélo.

DE RETOUR:

Table of train schedules: Départ de Québec, Express, Mélo.

Les Trains quitteront la Station du Mile-End dix minutes plus tard. Billets en vente aux bureaux de Starnes, Leve & Alden, agents, 202, rue St-Jacques, et 158, rue Notre-Dame, et aux Stations d'Hochelega et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent-gén. des Pas.

Montréal, 7 février 1879.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux, Ornaments Sacramentaux, Châteliers, Ostensoirs, Ciboltes, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Cœurs, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Métrino, Toile, etc., etc. Bannières, Drapaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaire (en corail, ivoire, perle, ambre, coco, jais, grenade, etc.), Cire d'abeille pure, Cierges en cire et en paraffine, Vin de Messe, etc., etc. Ayant nous-mêmes choisi avec soin nos marchandises en Europe, nous sommes prêts à exécuter toutes les commandes à très-bas prix.

Les personnes qui visitent la ville sont respectueusement invitées. Correspondance sollicitée. Prompte attention apportée aux commandes.

A. C. SENECALE & Cie, Importateurs et manufacturiers, No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH NOUVELLES PUBLICATIONS.

AU PIED DE L'AUTEL, par l'auteur des Pastilles d'Or.

- I. Un quart d'heure devant le Saint Sacrement. II. Une heure devant le Saint Sacrement. III. Prière à Jésus dans l'Eucharistie.

Jolie brochure in-32. Prix, 3cets; la douzaine, 30cets; le cent, \$2.00.

LES PIEUX SOUVENIRS DU FOYER CHRETIEN, par le même auteur, même format, même prix.

ALMANACH DES AMES DU PURGATOIRE pour 1879, renfermant un tableau d'indulgences plénières et un calendrier franciscain. Prix, 5cets. En vente chez

CADIEUX & DEROME, 207, RUE NOTRE-DAME, 207, MONTREAL.

Les cuisiniers les plus en renom affirment

que vous ne serez pas trompé si vous achetez la marque DURHAM; elle est supérieure à toute autre préparation.

Une grande netteté de couleur

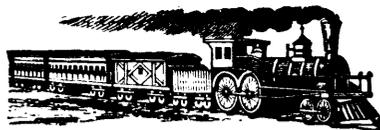
est un des traits de cette préparation, et les procédés employés pour sa purification sont si parfaits, qu'elle excelle toute autre fabriquée par sa base GRASSET SPECIFIQUE et son entière pureté.

S'il est quelques Dames

qui n'aient pas encore fait usage de la FARINE DE MAIS DE DURHAM, elles sont respectueusement priées d'en faire l'essai en suivant soigneusement les directions imprimées sur chaque paquet; et si elles le font, elles diront, comme tous les autres connaisseurs: "C'est la meilleure qui existe."

Lorsque vous demandez la FARINE DE MAIS DE DURHAM, voyez à ce qu'on vous la donne.

WILLIAM JOHNSON, 28, rue Saint-François-Xavier, Montréal, Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.



Chemin de Fer Intercolonial 1878-79

ARRANGEMENTS D'HIVER.

LES TRAINS EXPRESS à PASSAGERS partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

Table of train schedules: Partant de la Pointe-Lévis, Arrivant à Trois Pistoles, Rimouski, Campbellton, Dalhousie, Bathurst, Newcastle, Moncton, St-Jean, Halifax.

Chars Pullman sur les Trains Express. Ces trains viennent en connexion à Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 9.45 P.M.

Les chars Pullman partant de la Pointe-Lévis les Mardis et Samedis, vont directement à Halifax, et les Lundis, Mercredis et Vendredis à St-Jean.

Pour informations concernant le prix des billets de passages, le taux du fret, l'arrangement des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON, Agent, 177, rue St-Jacques.

C. J. BRYDGES, Surintendant-Général des Chemins de Fer du Gouvernement.

Montréal, 18 nov. 1878.

Musique Nouvelle!

ROMANCES FRANCAISES.

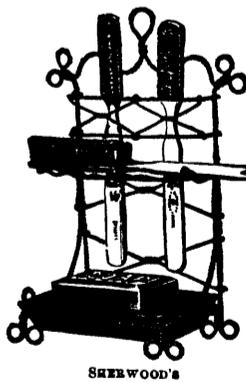
Table of music prices: Après l'hiver, A ma fenêtre, Branche d'aubépine, Branche colombe, La Bouquetière de Marly, Le banc de pierre, Clair de lune, Confiance, Les deux Mères, Enfants d'un jour, Enfants et fleurs, Fleurs de souvenir, L'heure attendue, Jean Mathurin, Lisette, vous n'en saurez rien, Rose, Sous d'autres cieux, Une larme.

VALSES POUR PIANO.

Table of music prices: Céleste, La boulangère a des écus, Créole, Carmen, Femmes et fleurs, Le fleuve d'or, Madame l'archiduc, La timbale d'argent, Valse du rire.

A. LAVIGNE, Editeur de musique,

Importateur de pianos et harmoniums, 25, rue Saint-Jean, (Banque d'Epargnes), Québec.



EFFETS EN FIL LUSTRE

Paquets à 50c, 100c, 200c, 500c, 1000c.

L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal.

REMEDE SPECIFIQUE DE GRAY

Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'insuccès, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux. Il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la maille franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

La Compagnie de Médecine de Gray, Windsor, Ont. Vendu à Montréal, en Canada et aux Etats-Unis par tous les Pharmaciens.

Longpré & David, AVOCATS, No. 15, RUE SAINTE-THÉRÈSE, MONTREAL.

A.-B. LONGPRÉ, L.-O. DAVID.



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, 60uyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi. Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil; trouver la longitude par la hauteur de circummérienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage de diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vive voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires; par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, les candidats à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et le progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, 60uyer, à Québec.

Par ordre, F.-G. MARCHAND,

Secrétaire de la Province de Québec, 94-52-168

AVIS!

The Scientific Canadian

PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes

TELLE QUE

HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET À L'ALPHABÈTE, GUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

THE SCIENTIFIC CANADIAN

Conjointement avec le

PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS

PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR, 5 et 7, RUE BLEUVE.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleue, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.